

Séance ordinaire du bureau territorial du 20 septembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-09-20_2871

Contrat Local de Sécurité et de Prévention
de la Délinquance (CLSPD) 2020-2024
de la commune d'Orly

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis sur le site de Silver'Innov, sis 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine, en séance plénière. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 14 septembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		P
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Présent		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	-		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	-		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	-		-
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Présent		P
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	-		-
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2863 à 2874	21	-	21

Exposé des motifs

L'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre exerce la compétence en matière de politique de la ville et plus particulièrement sur l'animation et la coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Dans le cadre de sa politique d'accès aux droits, l'EPT contribue au mieux vivre-ensemble en accompagnant des dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance à travers son service public territorial par le biais d'instance tel que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D) et de ses deux maisons de justice et de droit implantées à Villejuif et Athis-Mons.

Au titre de cette compétence, l'EPT a autorité pour signer un contrat local de sécurité avec les villes de son territoire. La ville d'Orly a sollicité notre établissement public afin qu'il soit signataire de leur contrat local de sécurité 2020-2024 nouvelle génération qui intègre la nouvelle stratégie nationale reposant sur 4 objectifs :

- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans ;
- La protection en amont des personnes vulnérables ;
- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique ;
- Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs.

En signant ce contrat local de sécurité, l'ETP s'engage à œuvrer au côté de la commune tout en poursuivant la définition de cette politique publique. Il pourra notamment participer aux réunions thématiques du Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance et aux réunions plénières.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du Conseil Territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil territorial au Bureau ;

Vu le Contrat Local de Sécurité de la commune d'Orly 2020-2024 ;

Considérant l'intérêt de développer le partenariat avec la ville d'Orly sur les politiques de prévention
Entendu le rapport de Mme Sophie Labrousse,
Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le contrat local de sécurité de la commune d'Orly pour la période 2020-2024, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document afférent.
3. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 21

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 21 septembre 2022 ayant été publiée le 22 septembre 2022



A Vitry-sur-Seine, le 21 septembre 2022

Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



Ville d'Orly

**CONTRAT
LOCAL DE
SECURITE**

2020 - 2024

SOMMAIRE

RAPPEL DES TEXTES DE REFERENCE ET SIGNATURES	2
PREAMBULE.....	4
I. PRESENTATION ET ANALYSE DE LA VILLE	5
A. PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
B. LA POPULATION.....	6
1 Evolution démographique.....	6
2 Evolution de la population par tranche d'âge.....	7
3 Composition des ménages	8
C. LOGEMENTS.....	9
D. EDUCATION.....	10
1 Données chiffrées.....	10
2. Projet Educatif De Territoire	13
3. Les cités éducatives	14
E. L'EMPLOI.....	15
1. Les catégories socioprofessionnelles	15
2. Evolution du taux de chômage.....	16
3. L'aide à l'emploi.....	18
4. Le revenu fiscal	19
F. LES EQUIPEMENTS	21
1. En matière d'équipements publics.....	21
2. Zone d'activité économique	23
G. TRANSPORTS.....	23
II. DIAGNOSTIC PARTAGE DE LA DELINQUANCE.....	27
1. Données de la délinquance sur le territoire d'Orly	27
2 Données de la délinquance au niveau national	29
3 Données de la délinquance Valophis	32
4 Données de la délinquance transport en commun.....	33
III. ORIENTATIONS MUNICIPALES.....	35
IV. LA GOUVERNANCE	36
A. LES INSTANCES.....	37
B. REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DEONTOLOGIQUE.....	39
V. EVALUATION	39
FICHES ACTIONS.....	41

RAPPEL DES TEXTES DE REFERENCE ET SIGNATURES

Ce contrat local de sécurité est rédigé en référence aux textes de loi en vigueur, à savoir :

- Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (1).
- Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (1).
- Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure
- Loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne
- Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité

Vu les différentes lois suscitées,

Vu la circulaire interministérielle du 04 décembre 2006 relative aux contrats locaux de sécurité de nouvelle génération,

Vu la Circulaire du 16 janvier 2007 relative au bilan 2006 et objectifs 2007 en matière de sécurité intérieure / Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

Vu la Circulaire de la DACG CRIM 08-04/E5 du 6 février 2008 relative au rôle de l'institution judiciaire en matière de prévention de la délinquance / Ministère de la Justice

Vu la Circulaire n° 6238-SG du 23 décembre 2020 relative à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024

Vu les conditions fixées par les textes en vigueur pour la conclusion d'un contrat local de sécurité sur la commune d'Orly :

- Un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) créé par délibération municipale le 26 septembre 2002
- Un contrat de ville
- Un diagnostic local sécurité qui met en exergue une délinquance significative sur la commune.

Il est décidé la signature d'un contrat local de sécurité de nouvelle génération entre la Préfète du Val de Marne, le Procureur de la République, le Président du Conseil Départemental, l'Inspecteur d'Académie, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, les Présidents des différents bailleurs sociaux Valophis Habitat, le Groupe 3F, ICF Habitat La Sablière et la Maire d'Orly.

A Orly, le.....

**La Préfète
Du Val-de-Marne**

La Maire d'Orly

**Le Procureur de la
République**

**La Directrice
académique des services
départementaux de
l'Éducation Nationale**

THIBAULT Sophie

Christine JANODET

Stéphane HARDOUIN

BAZZO Anne-Marie

**Le Président du
Conseil
Départemental**

**Le Président de
l'Etablissement
Public Territorial
GOSB**

**Le Directeur
Général de
Valophis Habitat**

**Le Président
d'ICF Habitat
la Sablière**

**Le Président du
Groupe 3F**

Olivier CAPITANIO

MICHEL LEPRETRE

Patrick JEANSELME

Farid BOUALI

Fabrice LE SACHE

PREAMBULE

La crise sanitaire a mis en exergue les difficultés économiques et sociales des citoyens. L'intervention des pouvoirs publics dans le rééquilibrage et l'apaisement de ces préoccupations est indispensable.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action

A Orly, le 1er contrat Local de Sécurité (CLS) a été signé en 1999, dans le cadre intercommunal (Choisy-Le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Le roi), lié à la géographie de la Politique de la ville. Il reposait sur trois axes :

- Renforcer l'efficacité des institutions,
- Développer l'éducation à la citoyenneté,
- Renforcer la prévention, améliorer la solidarité et la vie quotidienne.

La nouvelle stratégie nationale pour les années 2020-2024 repose sur 4 objectifs :

- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans
- La protection en amont des personnes vulnérables
- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique.
- Une gouvernance renouvelée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs.

L'élaboration de la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance s'inscrit dans la continuité de la politique de sécurité menée par la ville d'Orly.

Pour être efficace, il doit être fondé sur un diagnostic local de sécurité (DLS) détaillant l'évolution de la délinquance.

Ce diagnostic est indispensable à l'élaboration du programme d'actions.

Pour chaque action, une fiche-action est établie. Suivant les instructions ministérielles, sur chacune de ces fiches sont indiqués les responsables de l'action, ses bénéficiaires, les zones concernées, etc. Il s'agit de donner à chaque fiche un contenu précis, objectif et évaluable. En outre, chaque fiche prévoit un calendrier de mise en œuvre et mentionne les indicateurs retenus pour procéder à l'évaluation. Cette évaluation, menée annuellement et exposée lors de réunion du CLSPD, permet d'apprécier l'efficacité des actions et, le cas échéant, de procéder à une réorientation des objectifs.

I. PRESENTATION ET ANALYSE DE LA VILLE

A. PRESENTATION DE LA COMMUNE

Située à 14 km au sud de Paris, la ville d'Orly est encadrée par la Seine et à l'ouest par la plateforme aéroportuaire qui marque une limite avec le département de l'Essonne.

La Ville d'Orly a connu plusieurs périodes de développement et rénovation urbaine. D'un bourg rural au XII^{ème} siècle, elle est devenue, en 1968, une ville urbaine marquée avec la construction d'un Grand Ensemble sur des terrains appartenant à la ville de Paris. Il a alors fallu créer les équipements nécessaires à la vie de ces nouveaux habitants : écoles, gymnases, centre culturel... Rapidement, la ville d'Orly s'est saisie des dispositifs d'Etat permettant d'améliorer les conditions de vie et les logements : d'abord Habitat et vie sociale en 1989, puis en 2005, la ville d'Orly signe le premier programme de rénovation urbaine de France avec l'ANRU au bénéfice des quartiers des Aviateurs et de la Pierre au Prêtre, puis en 2015 la ville signe son second programme de rénovation urbaine cette fois pour les quartiers des Aviateurs, des Lopofa et les bâtiments Racine.

Depuis le 1er janvier 2016, Orly a intégré le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12), qui, avec ses 24 communes, est le plus peuplé de la petite couronne formant la Métropole du Grand Paris.

D'une superficie de 669 hectares, la commune d'Orly, dans le département du Val de Marne est limitrophe :

- A l'ouest de la commune de Rungis,
- Au Nord de la commune de Thiais,
- Au Nord-Est de la commune de Choisy le Roi
- Au Sud-Est, de la commune de Villeneuve-le-Roi.

Des Quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires, également appelés QPV (quartiers prioritaires politiques de la ville) sont définis par le décret n°2014-1750 du 30 décembre : quartier Est (code QP094031), comprenant les Navigateurs, Lopofa-Anotera, Aviateurs, Tilleuls, Racine, soit 26% de la population. A ces quartiers s'ajoutent 4 quartiers de veille active : Calmette et la façade Pierre-au-Prêtre, Les Saules, La Sablière regroupant 24,5 % de la population.

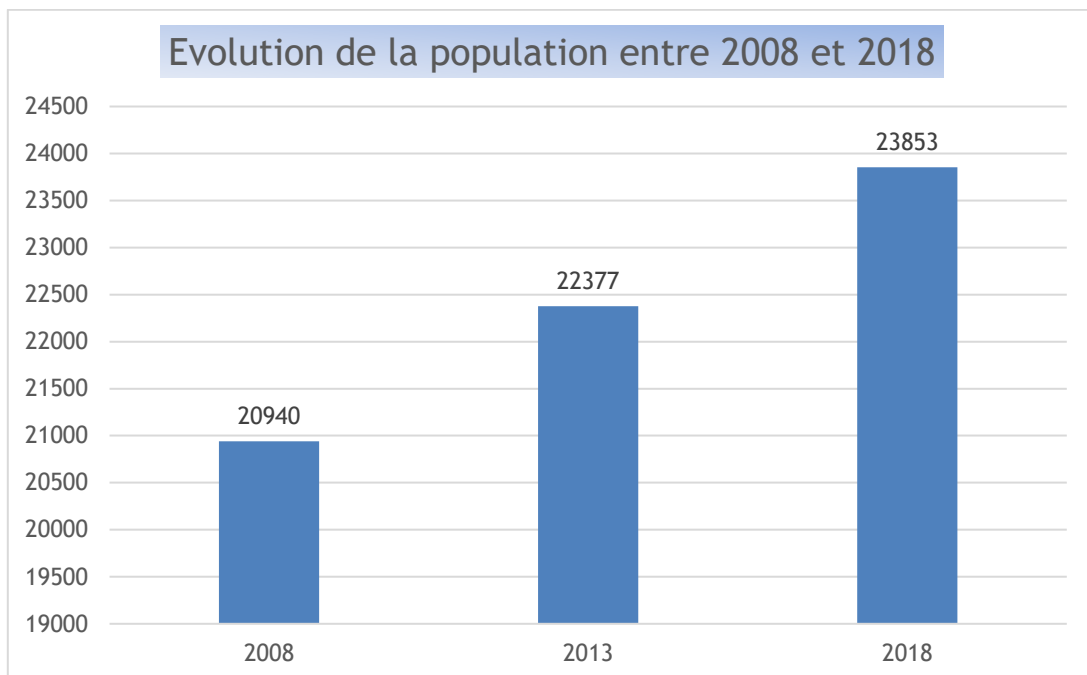
Géographie prioritaire de la ville d'Orly



 Quartiers prioritaires

B. LA POPULATION

1 Evolution démographique



La croissance régulière de la population sur la ville depuis plusieurs années (20 940 habitants au 1er janvier 2008 pour 23 853 en 2018 en passant par 22 377 en 2013) s'explique par différentes opérations d'aménagement, pour rénover et « créer » la ville qui ont permis une reprise démographique mettant fin à une baisse importante de la population, débutée à la fin des années 60. Après une convention

signée avec l'ANRU en 2005 pour réhabiliter le Grand Ensemble, la ville s'est engagée dans un nouveau projet de renouvellement urbain qui doit permettre de tisser des liens vers l'ensemble des quartiers orlysiens.

Aujourd'hui le décompte de la population municipale 2020 avec 25 184 habitants confirme cette évolution positive.

(Source : Ville-Data.com).

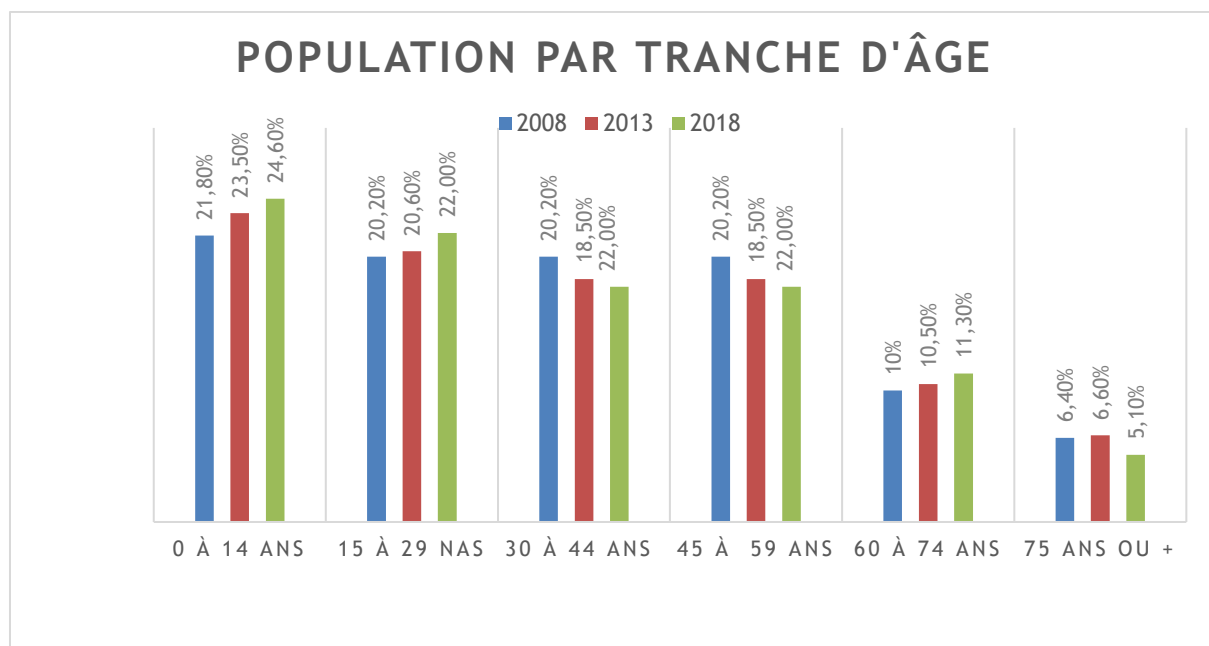
2 Evolution de la population par tranche d'âge

La population orlytienne est relativement jeune : en 2018, 46,6 % de la population à moins de 30 ans contre 39,5% à l'échelle départementale. C'est une progression constante, puisque les moins de 30 ans représentaient 44,1 % des orlysiens en 2013, et 42% en 2008.

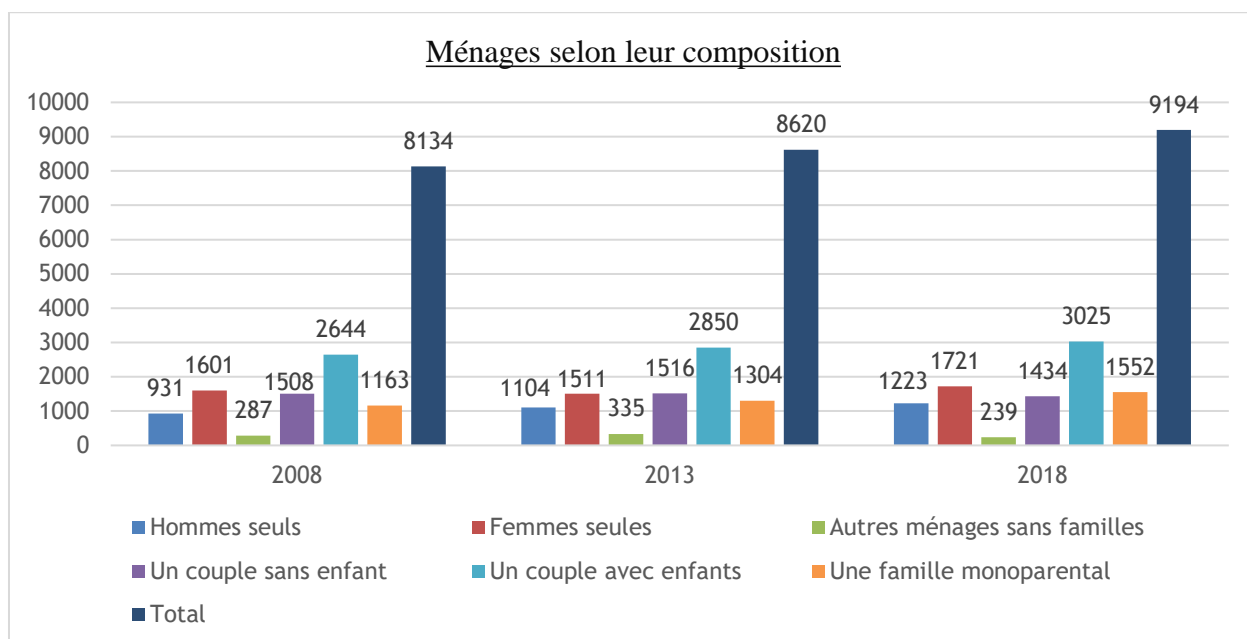
Au sein des QPV, 30,8% de la population a moins de 18 ans : la jeunesse y est donc très importante, ce qui constitue une véritable ressource. Cette proportion est ainsi plus élevée que la moyenne d'Orly ou la moyenne val de marnaise avec des parts qui atteignent respectivement 27,4% et 23,2% de la population totale.

Dans le même temps, 16,4 % de la population a plus de 60 ans (19,9% à l'échelle du département). Cette proportion demeure stable depuis 2008.

D'autre part, la proportion des 30-59 ans est stable depuis 10 ans, puisqu'elle passe de 40,4% en 2008 à 39,9% en 2018.



3 Composition des ménages



Au total, le nombre de ménages connaît une augmentation significative à Orly, puisqu'il passe de 8134 en 2008 à 9194 en 2018.

Les couples avec enfants sont la catégorie prédominante et leur proportion demeure stable en 10 ans (de 2644 en 2008 à 3025 en 2018).

Cette stabilité est également notable dans les autres catégories. Ainsi, le nombre d'hommes et de femmes seuls, de couples sans enfants et de familles monoparentales reste constant ou ne fait qu'accroître légèrement en 10 ans, ceci en raison de l'augmentation globale de la population.

Au sein des QPV, il y a davantage de familles nombreuses et de familles monoparentales : ainsi, 51,5 % des ménages du QPV sont des familles avec enfants (49% pour le reste de la ville). Les ménages sont composés en moyenne de 2,8 personnes pour 2,6 à Orly et 2,4 dans le département. En outre, 18,5% des ménages du QPV sont des familles monoparentales (16 % des ménages sur Orly).

C. LOGEMENTS

Depuis son inscription comme Ilot sensible national en 1982 jusqu'à la Convention de rénovation urbaine de février 2005, la Ville d'Orly a inscrit son projet de ville dans une politique publique qui vise à réduire les fractures urbaines et sociales de la commune.

Le parc de logement social métropolitain est assez développé avec près de 780 000 logements sociaux, représentant environ 25 % des résidences principales à l'échelle de la Métropole.

Paris concentre plus de 190 000 logements sociaux contre près de 9000 pour le Grand Orly Seine Bièvre.

La Ville d'Orly a inscrit en 2013 dans son Programme local de l'habitat une ambition de construction de 250 logements par an.

Au 1^{er} janvier 2018, Orly comptait 4 637 logements locatifs sociaux, soit 47,9 % de l'ensemble des résidences principales. Cette part de logement social est toutefois en nette diminution (70% de logements sociaux en 2001) du fait de la volonté de diversification de l'habitat dans le grand ensemble avec le projet ANRU (Démolition de 543 logements) et la construction d'environ 983 logements neufs (programmation déc. 2018), dont 266 logements locatifs sociaux, 200 logements locatifs libres et 517 logements en accession sociale et libre à la propriété.

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	8 665	100,0	9 140	100,0	9 731	100,0
Résidences principales	8 130	93,8	8 619	94,3	9 194	94,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	26	0,3	25	0,3	75	0,8
Logements vacants	509	5,9	495	5,4	461	4,7
<i>Maisons</i>	<i>2 070</i>	<i>23,9</i>	<i>2 019</i>	<i>22,1</i>	<i>1 774</i>	<i>18,2</i>
<i>Appartements</i>	<i>6 540</i>	<i>75,5</i>	<i>7 044</i>	<i>77,1</i>	<i>7 828</i>	<i>80,4</i>

Au total, le nombre de logements dans la ville d'Orly est en augmentation, passant de 8 665 logements en 2008 à 9 731 logements en 2018.

La majorité des logements (94,5% en 2018) sont des résidences principales : ce chiffre est resté stable en 10 ans.

Les logements vacants connaissent une légère baisse, passant de 5,9% en 2008 à 4,7% en 2018.

Le nombre de maisons a également baissé, passant de 23,9% en 2008 à 18,2% en 2018, au profit des appartements qui sont passés de 75,5% en 2008 à 80,4% en 2018.

	2008		2013		2018		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	8 130	100,0	8 619	100,0	9 194	100,0	23 792	13,8
Propriétaire	2 508	30,8	2 936	34,1	2 960	32,2	7 702	17,0
Locataire	5 459	67,1	5 476	63,5	6 092	66,3	15 699	12,3
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	4 631	57,0	4 342	50,4	4 637	50,4	12 121	14,4
Logé gratuitement	164	2,0	207	2,4	143	1,6	391	10,7

En 10 ans, la proportion des propriétaires est restée relativement stable, passant de 30,8% en 2008 à 32,2% en 2018.

Les locataires demeurent à deux tiers plus nombreux avec des proportions stables, passant de 67,1% en 2008 à 66,3% en 2018, avec une baisse plus significative entre 2008 et 2013 (63,5%).

D. EDUCATION

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde » (Nelson Mandela)

1 Données chiffrées

Sur la commune d'Orly, 23 établissements scolaires sont implantés et accueillent 4 811 élèves (Chiffres 2020-2021).

	Etablissement	Nombre d'élèves	Situation	Total
8 écoles maternelles	Cité Jardins	38	Public	1277
	Jean Moulin	242	Public	
	Romain Rolland	247	REP	
	Noyer-Grenot	115	REP	
	Joliot Curie	246	REP +	
	Marcel Cachin	224	REP +	
	Paul Eluard	162	REP +	
	Saint-Esprit	65	Privé	

11 écoles élémentaires	Cité des Jardins	28	Public	1846
	Centre	121	Public	
	Jean Moulin	246	Public	
	Romain Rolland A	257	REP	
	Romain Rolland B	259	REP	
	Joliot Curie	341	REP+	
	Marcel Cachin A	195	REP+	
	Marcel Cachin B	206	REP+	
	Paul Eluard	192	REP+	
	Saint-Esprit	65	Privé	
3 Collèges	Dorval	584	REP	1257
	Desnos	569	REP+	
	Poullart des places	104	Privé	
1 Lycée	Armand Guillaumin	532	Professionnel	532

Diplôme le plus élevé (chiffres 2018)

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	15 747	7 313	8 434
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	28,5	26,1	30,6
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,1	6,0	6,3
CAP, BEP ou équivalent	20,0	23,2	17,3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	19,0	19,0	18,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	10,3	9,2	11,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	8,0	7,6	8,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	8,0	8,8	7,4

En 2018, 28,5% des jeunes orlysiens âgés de 15 ans et plus non scolarisés étaient sans diplôme. Cette proportion reste globalement stable depuis 2010 (28,9%). Toutefois, ces données sont en forte progression dans les quartiers des Navigateurs (41,2%), Aviateurs (40,1%) et Pierre-au-Prêtre (39,8%).

Les femmes orlysiennes sont légèrement plus nombreuses que les hommes orlysiens à être sans diplôme (30,6% contre 26,1%).

Seuls 10,3% des orlysiens, de 15 ans et plus, avaient un diplôme de l'enseignement supérieur équivalent à un bac +2.

Quant aux diplômés de l'enseignement supérieur long (au-delà de bac+3), la proportion est de 16% à Orly, avec un nombre équivalent d'hommes et de femmes.

- Le niveau de qualification reste limité dans les QPV : 46,7% de sa population est sans diplôme (23,9% au niveau communal) ce qui peut expliquer ce fort taux de chômage qui touche particulièrement les plus vulnérables.

Au 4^{ème} trimestre 2020, 52,4 % des demandeurs d'Emploi du QPV sont titulaires d'un diplôme inférieur au bac.

- Part de la population étrangère sous-diplômée importante
44% de la population étrangère du territoire communal réside dans le quartier prioritaire. Parmi eux 58,9% sont sans diplômes.

Depuis la rentrée 2014, le collège DESNOS et les écoles du 1^{er} degré (Paul Eluard, Marcel Cachin, Joliot Curie) sont identifiés comme établissements REP+. A ce titre, ils bénéficient de moyens supplémentaires (enseignants déchargés d'une heure trente de cours par semaine, prime doublée, l'extension du dispositif D'Col pour le collège, plus de maîtres que de classes pour les écoles du 1^{er} degré...)

En outre, depuis 2019, l'ensemble des CP et des CE1 en REP et REP+ sont dédoublés. Les dédoublements ont été étendus aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire à la rentrée 2020. Toutes les autres classes de grande section, de CP et de CE1 verront progressivement leurs effectifs limités à 24 élèves.

Source : education.gouv.fr.

2. Projet Educatif De Territoire

L'éducation est la clé de voute de la politique de prévention de la délinquance. Il est donc essentiel de créer une réelle coordination entre les différents dispositifs éducatifs.

La Ville d'Orly souhaite inscrire ce projet dans la durée, la réussite éducative des enfants étant une première condition de l'égalité des chances. La délinquance juvénile est donc au cœur de nos préoccupations et nécessite un accompagnement dès le plus jeune âge.

Le Projet éducatif d'Orly définit un cadre au sein duquel les acteurs éducatifs s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités de façon conjointe, cohérente et coordonnée.

L'essence même de ce projet tient en trois axes :

- L'épanouissement de l'enfant et du jeune
- L'éducation à la citoyenneté
- L'accompagnement des parents

Ces perspectives doivent permettre de favoriser l'accès à la connaissance pour les enfants et les jeunes afin de construire progressivement leur autonomie.

L'accompagnement des jeunes à une citoyenneté active et participative doit également leur permettre de s'approprier, de mesurer et de prendre en compte les enjeux du développement durable.

La Ville d'Orly a la volonté que le contrat de Ville et le projet éducatif de territoire puissent interagir en cohérence facilitant l'articulation, dans les propositions déclinées, entre les projets d'écoles, d'établissement, de la réussite éducative, et l'offre éducative associative orlysiennne.

Les objectifs du projet :

- Proposer à tous des activités de découverte et de pratique dans les différents domaines (sportif, culturel, artistique, scientifique...)
- Associer l'enfant et le jeune à l'offre éducative
- Informer les enfants et les jeunes sur leurs droits et leurs devoirs
- Veiller à l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap
- Donner à l'enfant, au jeune et à la famille des outils et des moyens de la participation et d'expression

- Développer la coopération entre enfants et entre jeunes
- Accompagner l'enfant et le jeune orlyzien à la découverte de son environnement social, économique, naturel
- Mettre en œuvre et faire vivre les lieux d'information, d'écoute, d'échanges et de concertation en s'appuyant sur la population et les partenaires institutionnels et associatifs
- Impliquer les parents au sein des actions proposées aux enfants et aux jeunes
- Garantir l'équité, l'accessibilité et la qualité de l'offre d'activité sur l'ensemble du territoire.
- Rendre lisible la cohérence et la complémentarité

Le public concerné :

Le projet éducatif a pour vocation de toucher une tranche d'âge élargie, de 0 à 25 ans, afin d'assurer l'accompagnement de l'enfant et du jeune dans les différentes étapes de sa vie. Les professionnels assurent un suivi de l'entrée à l'école au passage en élémentaire et au collège.

3. Les cités éducatives

En mai 2020, la Ville signe avec l'Etat une convention lui permettant d'être labellisée Cité Educative.

Située dans les quartiers Est, la Cité Educative d'Orly regroupe :

- 1 collège en REP+, Robert Desnos, collège chef de file ;
- Les écoles maternelles et élémentaires Cachin, Eluard et Curie
- Des établissements associés : Le lycée professionnel Guillaumin à Orly, le lycée polyvalent Apollinaire à Thiais, le lycée polyvalent Brassens à Villeneuve-le-Roi et l'Université Paris Est.

Les priorités partenariales inscrites sont :

1. Renforcer la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans ;
2. Lutter contre les déterminismes sociaux ;
3. Garantir un parcours fluide en veillant à la bonne articulation entre tous les temps de l'enfant et du jeune et en mobilisant les acteurs sur le passage collège-lycée et l'insertion socio-professionnelle.

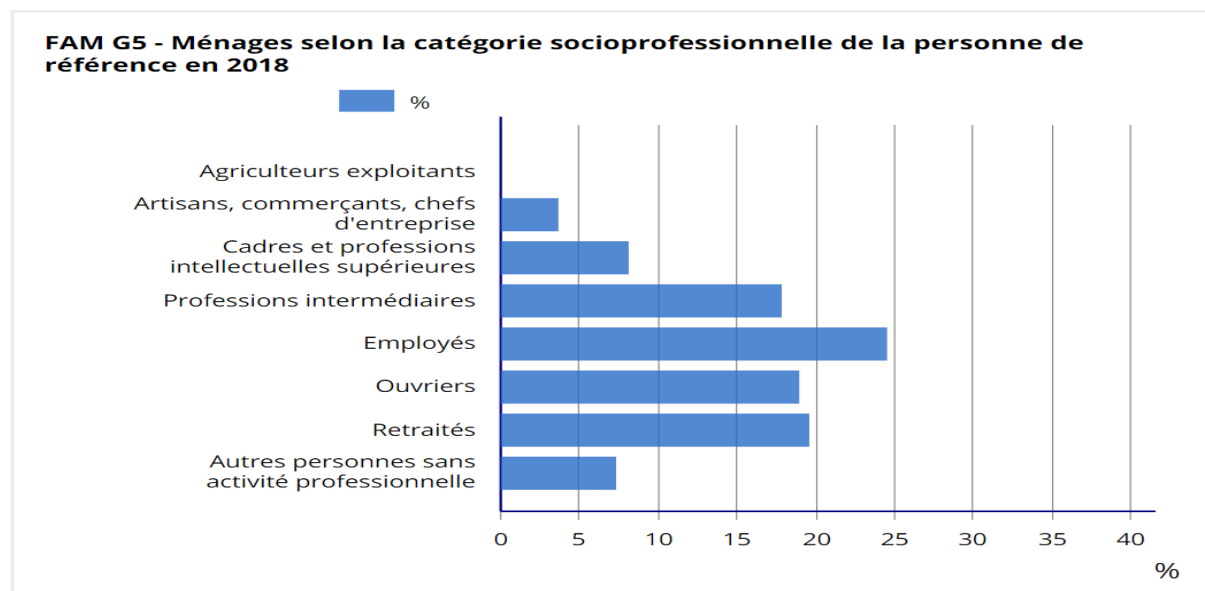
E. L'EMPLOI

1. Les catégories socioprofessionnelles



A Orly, il n'y a guère d'agriculteurs exploitants recensés. La Catégorie Socio-professionnelle (CSP) accueillant le plus de monde sont les employés, avec des chiffres restés stables en 10 ans, puisqu'ils passent de 3865 en 2008 à 4017 en 2018.

Les autres catégories connaissent la même stabilité.



Située au sein d'un bassin aéroportuaire, la ville accueille 22 530 emplois et 41,5% des actifs ayant un emploi résident dans la zone.

Malgré un contexte économique fragile, on note une certaine stabilité socio-économique jusqu'en 2020.

Néanmoins, la situation dans les QPV reste précaire : 30% de la population du QPV vit sous le seuil de pauvreté ce qui reste toutefois moins que la moyenne des QPV du département (35%) mais plus que la moyenne nationale (13,6%).

2. Evolution du taux de chômage

Le taux de chômage de la Ville d'Orly au 4eme trimestre 2020 est de 16% (17.2 % en 2017) soit 2 397 demandeurs d'Emploi.

Après une baisse en 2019, le nombre de chômeurs s'est accru avec la crise sanitaire de 15% au 3^{ème} trimestre 2020 et 17 % au 4eme trimestre 2020 par rapport aux trimestres de la même période en 2019. Les séniors (50 ans et plus) ainsi que les jeunes (moins de 26 ans) sont particulièrement touchés.

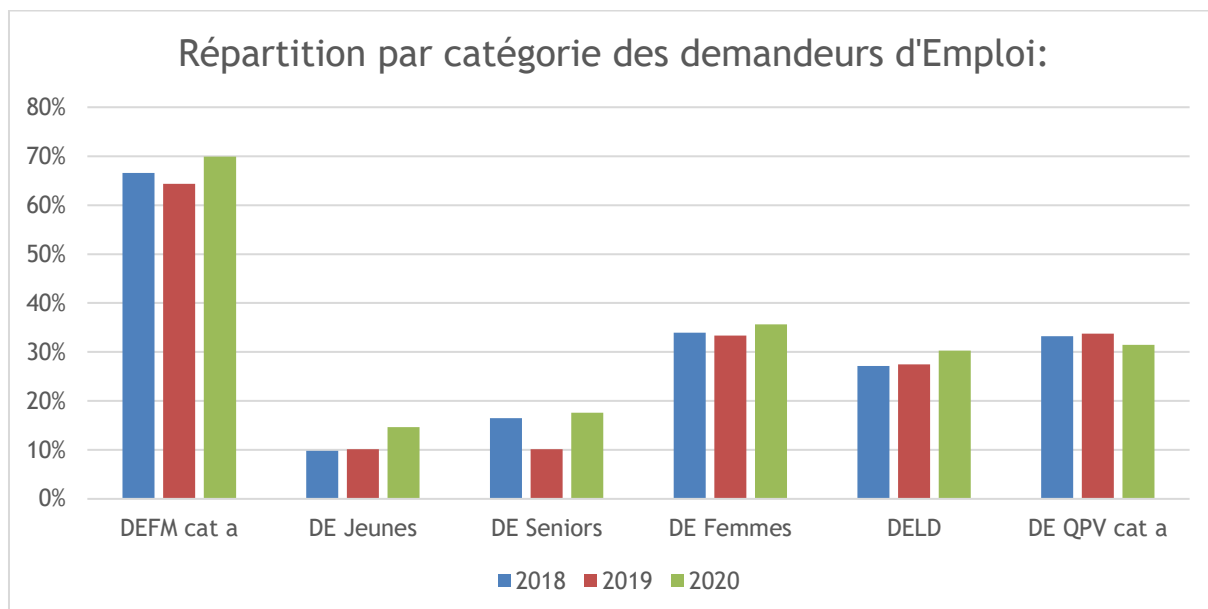
	2008	2013	2018
Ensemble	13 762	14 358	15 155
Actifs en %	74,3	73,9	72,9
Actifs ayant un emploi en %	61,3	60,9	61,1
Chômeurs en %	13,0	13,0	11,8
Inactifs en %	25,7	26,1	27,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,8	10,2	11,5
Retraités ou préretraités en %	5,9	5,7	4,0
Autres inactifs en %	9,1	10,2	11,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

Il est notable de constater qu'en 10 ans, entre 2008 et 2018, le nombre de chômeurs a baissé, passant de 13% à 11,8%.

La part d'actifs ayant un emploi est resté stable en 10 ans (61,1%).

Le nombre de retraités ou préretraités a lui aussi légèrement baissé, passant de 5,9% en 2008 à 4% en 2018.



DEFM : Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

DELD : Les demandeurs d'emploi de longue durée sont ceux inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

Les chiffres de 2020 de ce graphique sont à relativiser en raison de l'épidémie de COVID 19.

La répartition des demandeurs d'emploi montre une majorité de DEFM cat a, avec une proportion de 64% en 2019, soit une légère baisse par rapport à 2018 (67%).

Le pourcentage de demandeurs d'emploi femmes oscille autour de 33% en 2019, chiffre resté quasi inchangé depuis 2018 (34%).

Les DE QPV cat a, qui cumulent à 34% en 2019, est équivalent en 2018 (33%). Les DELD restent également stables, à 27% en 2018 et en 2019.

Les DE seniors connaissent une baisse encourageante : ils étaient 10% en 2019 alors qu'ils étaient 16% l'année précédente. Enfin, les DE jeunes voient leurs nombres inchangés : 10% en 2018 et en 2019.

Demandeurs d'Emploi dans le QPV :

Un tiers des demandeurs d'Emploi orlysiens au 4^{ème} trimestre 2020 sont issus du QPV. Sur les 3 dernières années la moyenne est de 32%.

3. L'aide à l'emploi

STRUCTURE	STATUT	NOMBRE D'ORLYSIENS SUIVIS 2020
SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI :		
POLE EMPLOI CHOISY-LE-ROI		2322
STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI:		
PLIE COV T12 (Choisy le Roi)	Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi : ils proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics, cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit dans les 6 premiers mois d'accès durable à l'emploi	70
MISSION LOCALE OCVA (ORLY)	La mission locale s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans. Elle accompagne les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle et leur recherche d'emploi	572
ORLY INTERNATIONAL	Association qui vise à favoriser l'emploi et le développement économique en lien avec la zone aéroportuaire	
OFFRE DE FORMATION :		
ECOLE DE LA 2EME CHANCE (Choisy le Roi)	L'E2C accueille les jeunes de 16 à 25 ans en voie d'exclusion, sans emploi ni qualification. Elle propose une formation permettant de s'insérer professionnellement et socialement.	15
CFI	Spécialisé dans les secteurs de l'automobile et le génie frigorifique	8
CITES DES METIERS (Choisy le Roi)	Lieu entièrement dédié au conseil et à l'information sur les formations et la vie professionnelle. Sa mission est d'aiguiller les usagers dans leurs choix professionnels en proposant des entretiens avec des professionnels de l'orientation. Une documentation imprimée et multimédia en libre-service sur l'emploi et les événements liés à l'emploi sur le territoire est mise à disposition	227
ASSOCIATION LIRE POUR VIVRE	Ateliers sociolinguistiques d'alphabétisation de la langue française pour adultes de toutes origines, de tous âges	105

STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE:

FRESNES SERVICE	Association intermédiaire, structure d'insertion par l'activité économique conventionnée par l'Etat. Elle emploie des personnes en insertion pour effectuer des services de proximité auprès des particuliers des collectivités et d'entreprises.	19
HEP (Choisy le Roi)	Habitants Emploi Proximité. Structure d'insertion par l'activité économique. Entreprise d'insertion, accompagnement vers un retour à l'emploi. Diverses prestations, avec les collectivités, les bailleurs sociaux, pour entretenir leurs espaces verts, nettoyage ...	4

ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION:

PRO EMPLOI INTERIM	Entreprise de travail temporaire d'insertion	12
--------------------	--	----

ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS D'ENTREPRISE :

CITE LAB	Le dispositif Cité Lab qui était porté par EPE vise à accompagner les porteurs de projet principalement issus du QPV dans la création de leur entreprise	
VMAPI	Soutien technique et financiers aux créateurs d'entreprises	8
BGE	Accompagnement et conseil à la création d'entreprises	

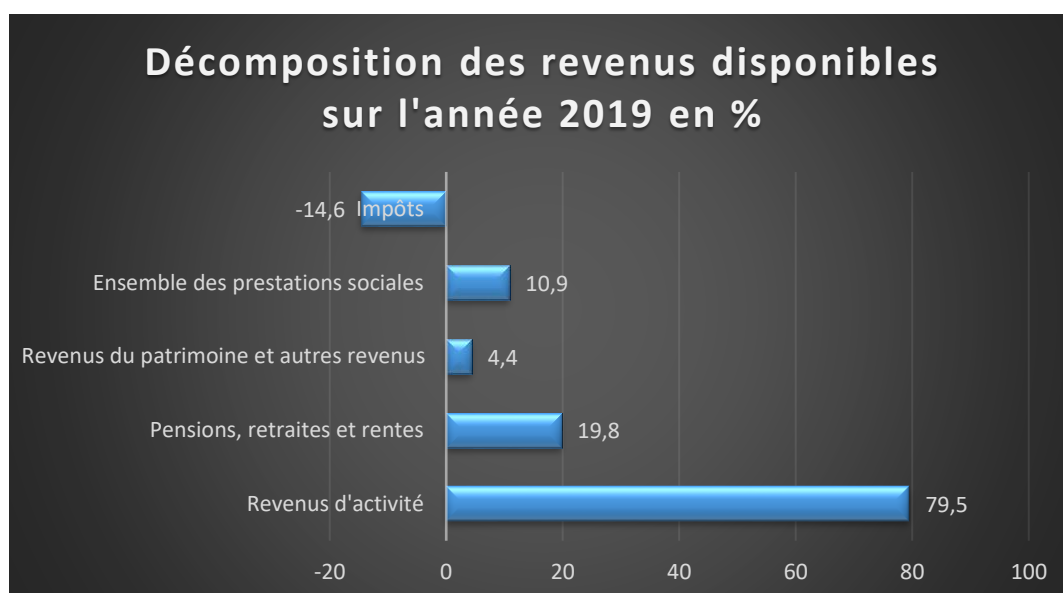
CHANTIERS D'INSERTION:

La Ressourcerie	Chantier de réinsertion par le recyclage et la vente d'objets	3
-----------------	---	---

Le service développement économique de la Ville d'Orly est identifié et travaille en partenariat avec différentes structures de la ville et de son périmètre proche.

On peut notamment noter les actions d'Orly International qui organise plusieurs fois par an des « job meetings » au cours desquels des entreprises locales effectuent des recrutements.

La cité des Métiers, équipement départemental situé à Choisy-le-Roi, est également une structure importante car elle centralise des services d'orientation professionnelle, de centre de ressources et d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi.

4. Le revenu fiscal

• Source : Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021

Pour l'année 2019, le revenu est découpé comme suit :

- La grande majorité consiste en des revenus d'activité : 79,5%
- Puis vient dans l'ordre décroissant les pensions, retraites et rente : 19,8%
- Ensuite l'ensemble des prestations sociales (allocations familiales, APL, etc.) : 10.9%
- Quant aux revenus du patrimoine et autres revenus, ils représentent un petit pourcentage : 4.4%
- Enfin viennent les impôts prélevés, d'où le pourcentage négatif : -14.6%

▪ **Revenu fiscal des quartiers prioritaires**

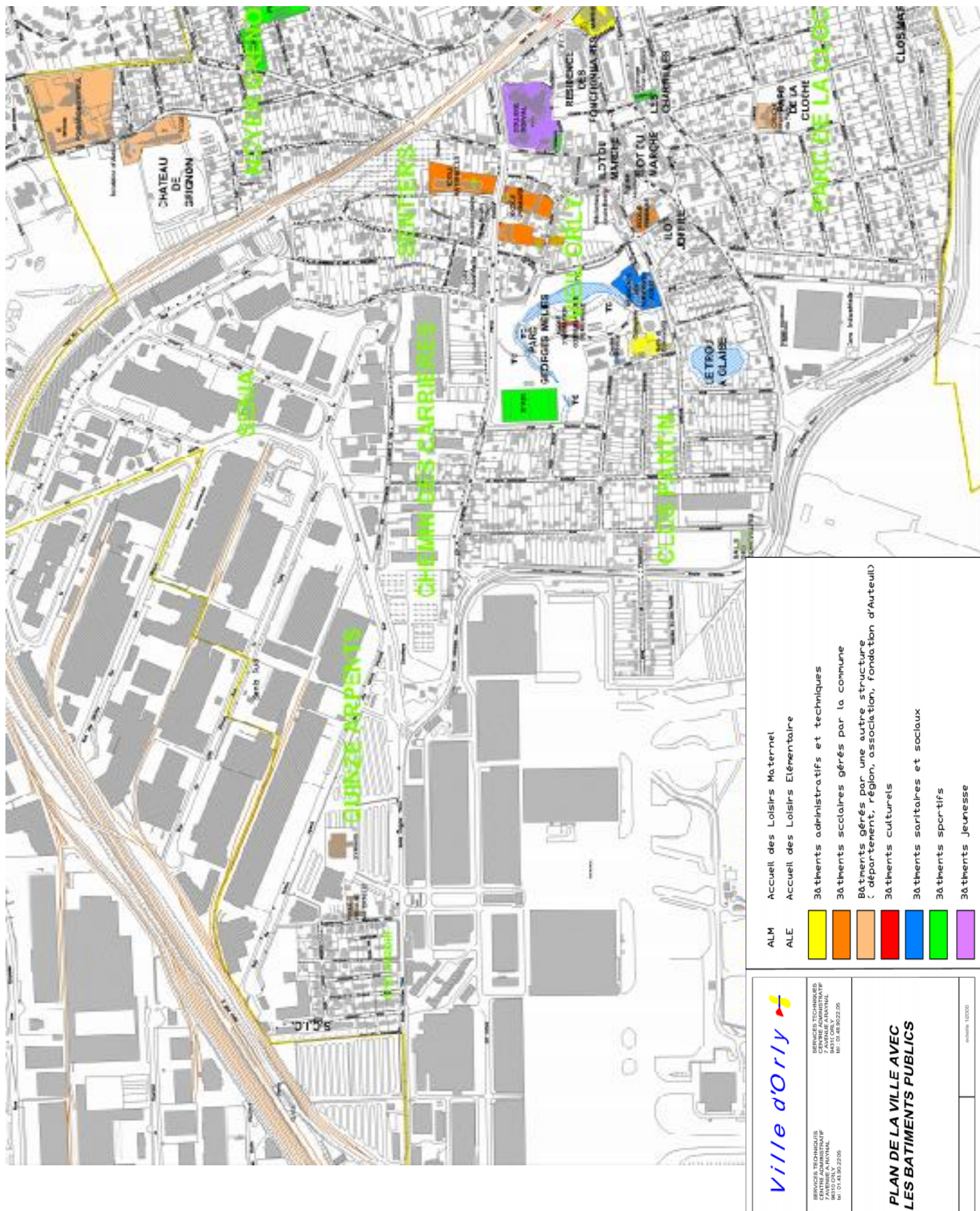
Revenu mensuel net par UC			
	OPS 2016	OPS 2018	OPS 2020
ORLY LES NAVIGATEURS	886 €	883 €	942 €
ORLY AVIATEURS	985 €	942 €	1 009 €
dont ORLY AVIATEURS 1	956 €	907 €	988 €
dont ORLY AVIATEURS 2	1 100 €	1 078 €	1 087 €
Moyenne ORLY	1 048 €	1 035 €	1 090 €

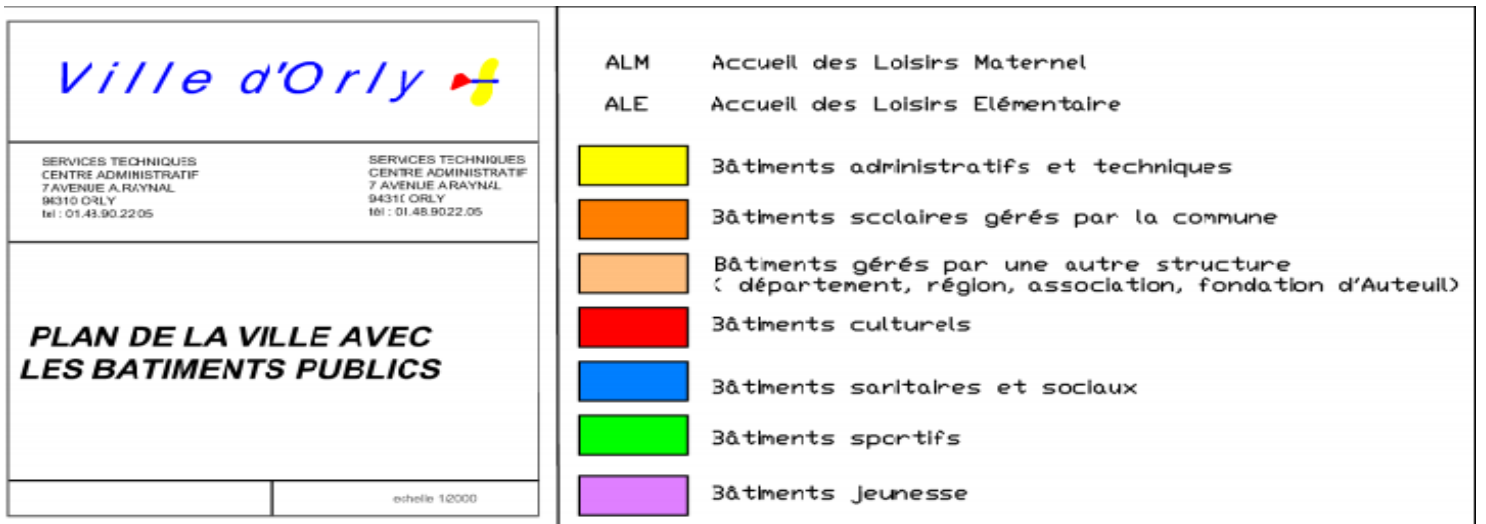
UC : Unité de Consommation

OPS : Occupation du Parc Social

F. LES EQUIPEMENTS

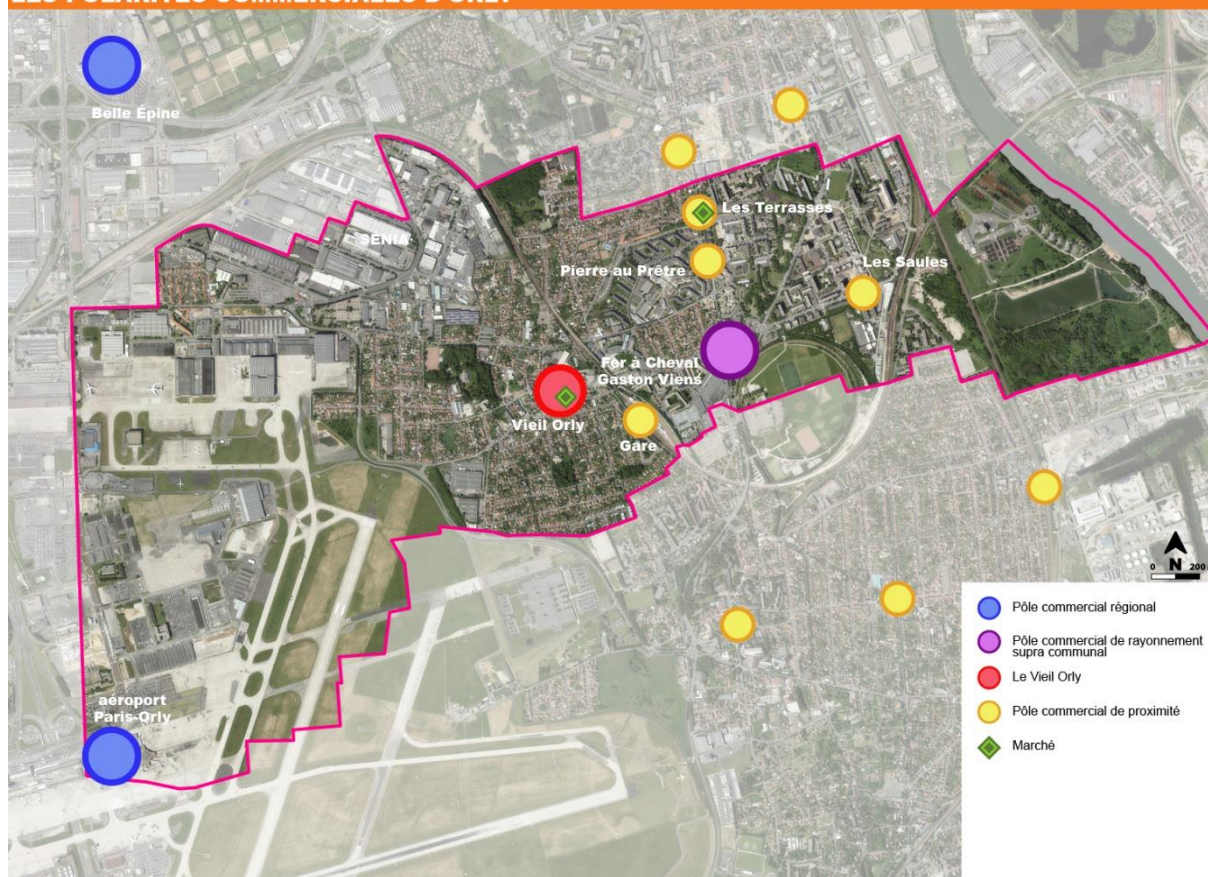
1. En matière d'équipements publics





2. Zone d'activité économique

LES POLARITÉS COMMERCIALES D'ORLY



G. TRANSPORTS

La commune est desservie par :

➤ La SNCF :

3 gares desservies par la ligne C du RER :

- « Les Saules »
- « Orly-Ville »
- « Pont de Rungis – Aéroport d'Orly » située sur le territoire de la commune de Thiais

➤ La RATP :

1 ligne de bus dessert la commune :

- Ligne 183 : Porte de Choisy-le-Roi Orly terminal Sud

➤ La société ATHIS-CARS :

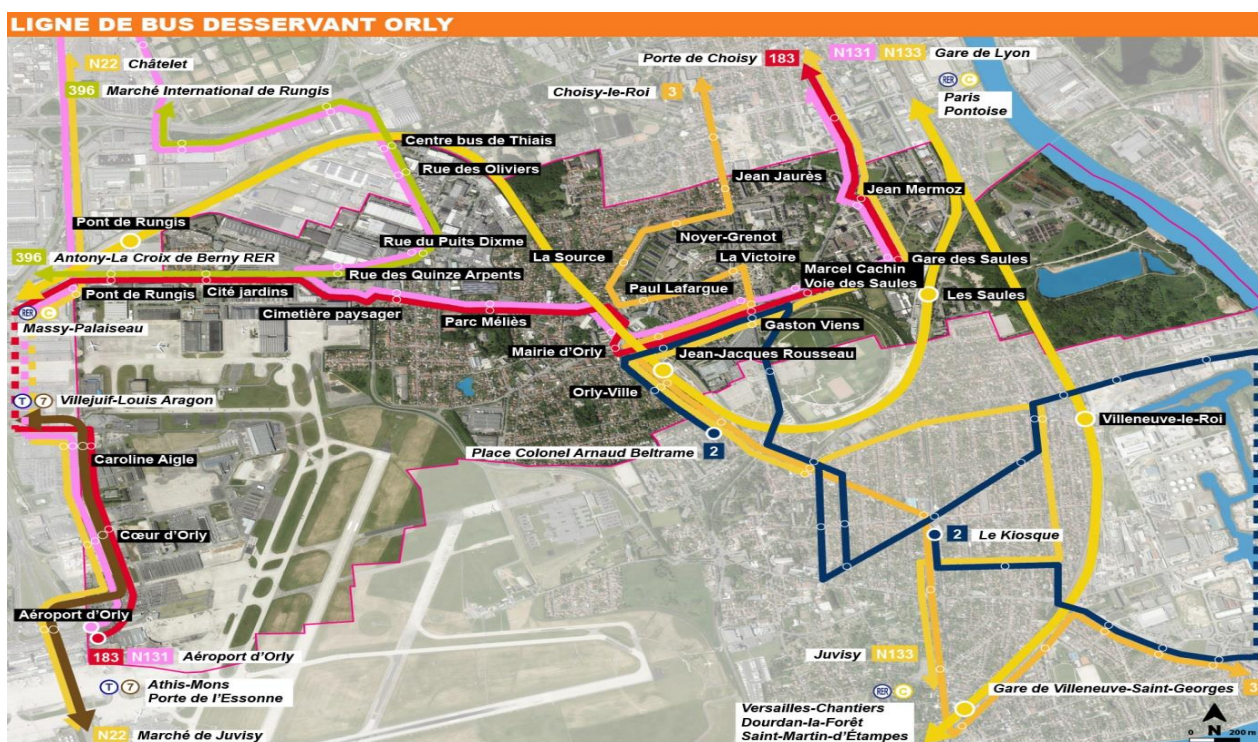
3 lignes de bus desservent la commune :

- Ligne 003 : Choisy-le-Roi/Thiais/Villeneuve/Ablon-sur-Seine/Villeneuve-Saint-Georges
- Ligne 008 : Villeneuve-Saint-Georges/Ablon-sur-Seine/Paray (aéroport d'Orly)

- Ligne 009 : Thiais/Choisy-Le-Roi

➤ **Ile de France mobilités :**

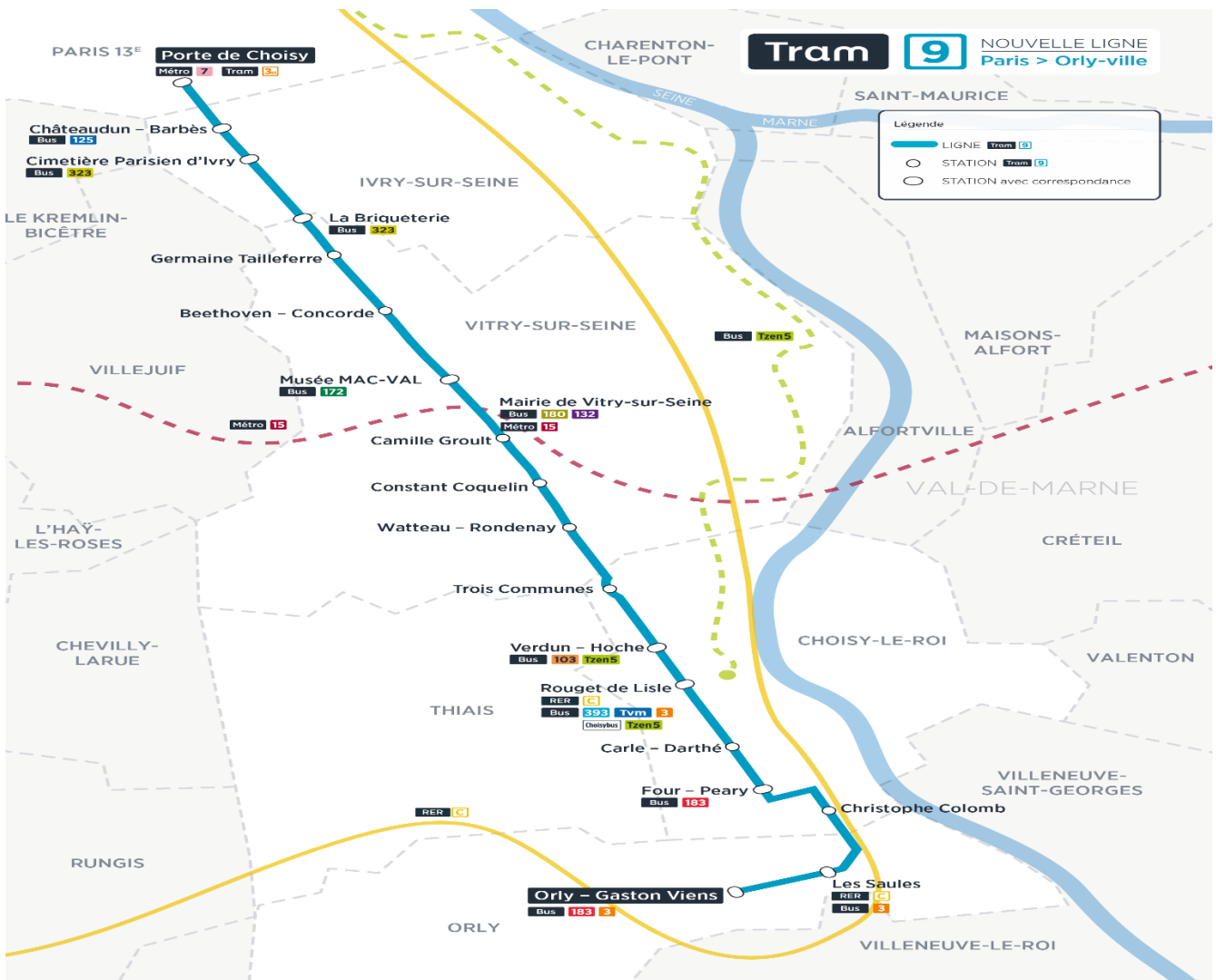
Le tram 9 relie la Porte de Choisy à Paris au centre-ville d'Orly



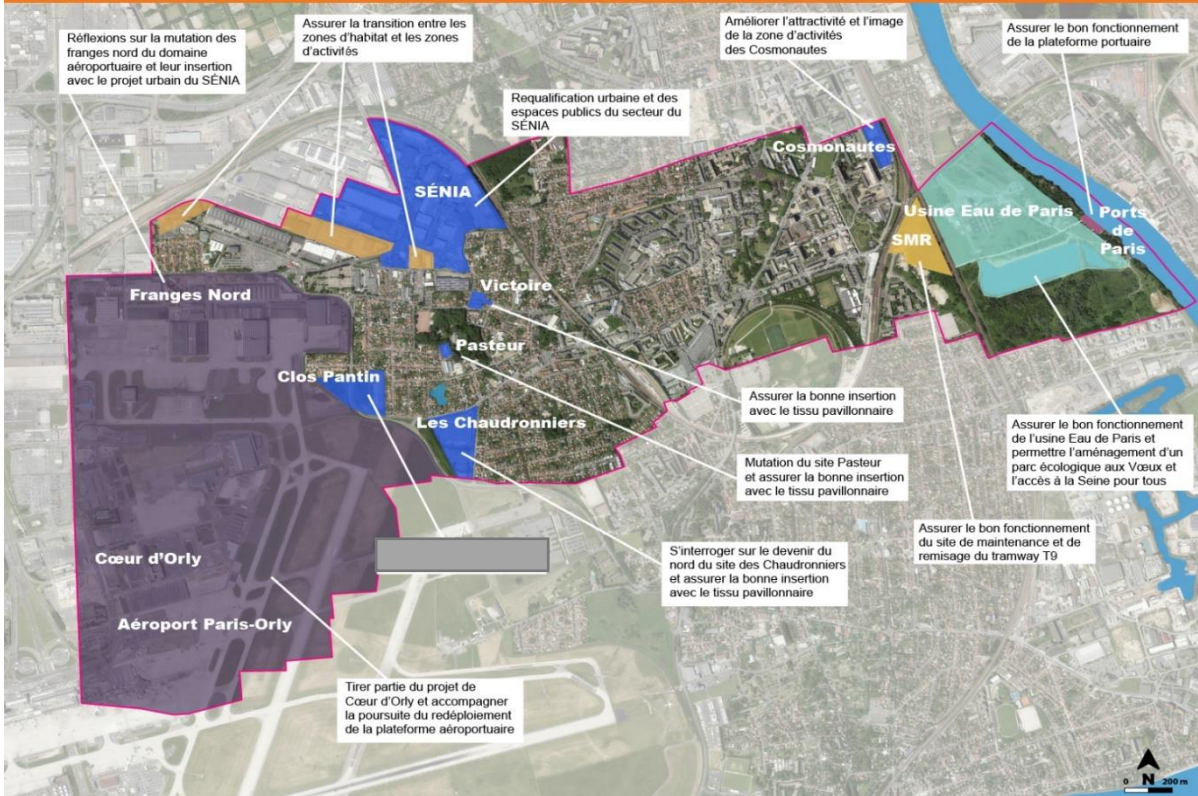
La ville d'Orly fait partie de l'opération d'Intérêt National (OIN) Orly-Rungis-Seine Amont dont deux parties situées aux extrémités de la commune, le SENIA à l'Ouest et les Vœux en bordure de Seine à l'Est sont couvertes par ce périmètre juridique et font l'objet, sous la conduite de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Seine Amont (EPAORSA), de vastes projets d'aménagement.

Ces deux secteurs devraient connaître des développements urbains et paysagers favorisés par des projets d'infrastructures de transport en commun majeurs. L'arrivée en 2024, à la gare RER actuelle du Pont de Rungis, de la ligne 14 du métro du Grand Paris permettra de desservir l'Ouest du territoire communal. De même, la ligne qui sera réalisée à l'aéroport d'Orly rendra enfin accessible en transport en commun cet équipement d'intérêt national qui représente un important pôle d'emplois.

70 000 voyageurs sont prévus chaque jour sur le tram 9. Il permet depuis avril 2021 de relier la Porte de Choisy et Orly en 30 minutes (contre 42 minutes avec le 183). Le tram 9 est une nouvelle alternative aux usagers voulant se rendre en direction de Paris. Cette nouvelle ligne aidera à fluidifier le RER C et remplace en partie la ligne de bus 183.



DES ZONES D'ACTIVITÉS À RESTRUCTURER ET À VALORISER



II. DIAGNOSTIC PARTAGE DE LA DELINQUANCE

La délinquance est régulièrement au cœur du débat public, plus particulièrement ces dernières années. Il s'agit d'une problématique majeure et complexe et pour mieux lutter contre, il faut d'abord analyser les chiffres disponibles dans le but d'agir avec un maximum d'efficacité.

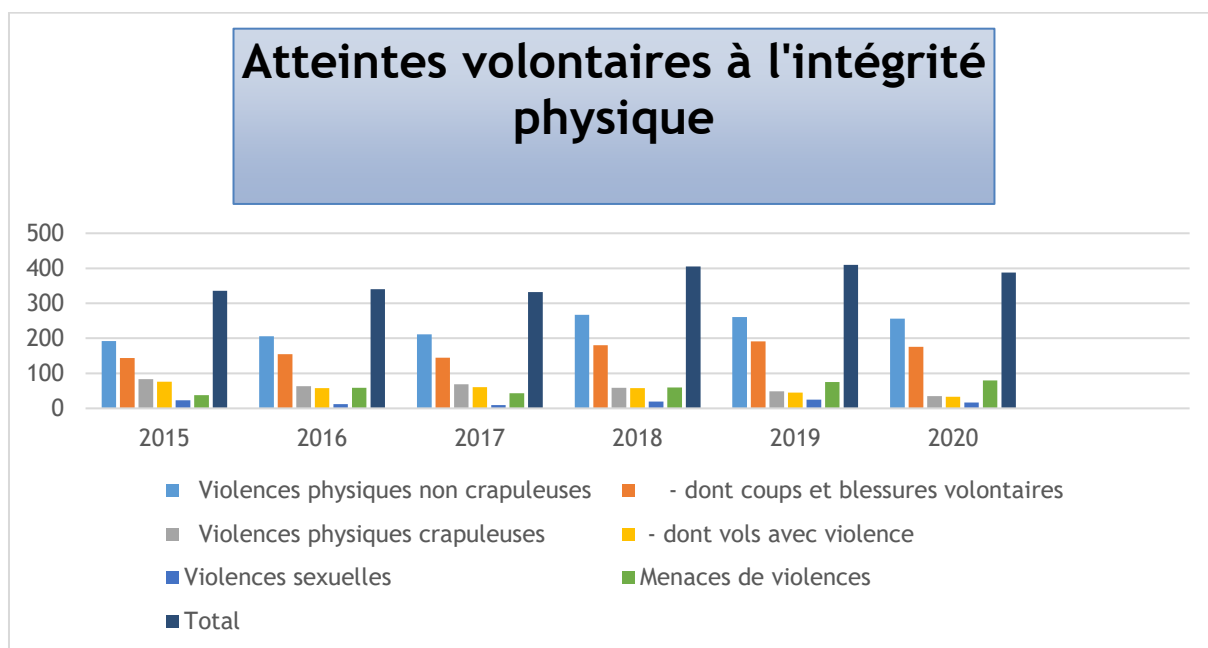
Les données de la délinquance entre la Ville d'Orly et le pays seront dans un premier temps analysées pour dégager certaines tendances, en découlera une explication détaillée de la signification et de la portée de ces chiffres.

1. Données de la délinquance sur le territoire d'Orly

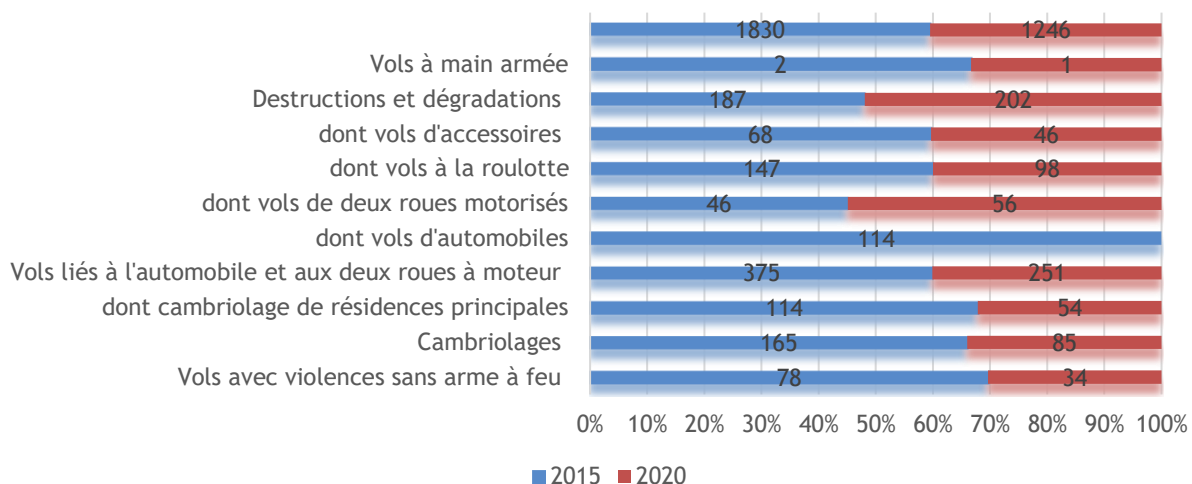
Il convient d'y ajouter les états statistiques de l'année 2021 afin de mieux appréhender la stratégie à définir pour les années à venir, fondées sur un diagnostic exhaustif.

	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	336	340	332	405	410	388	469
Violences physiques non crapuleuses	192	206	211	267	261	256	262
- dont coups et blessures volontaires	144	155	145	180	191	176	198
Violences physiques crapuleuses	83	63	69	59	49	35	55
- dont vols avec violence	76	58	61	58	45	33	48
Violences sexuelles	23	12	9	19	25	17	47
Menaces de violences	38	59	43	60	75	80	105

	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021
ATTEINTES AUX BIENS	1830	2016	2179	2192	2131	1246	1534
Vols avec violences sans arme à feu	78	59	62	59	45	34	48
Cambriolages	165	133	146	102	106	85	174
- dont cambriolages de résidences principales	114	91	87	68	59	54	115
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	375	412	429	490	418	251	310
- dont vols d'automobiles	114	104	113	141	108	51	90
- dont vols de deux roues motorisés	46	56	39	95	98	56	36
- dont vols à la roulotte (vols commis dans un véhicule en stationnement)	147	167	152	158	142	98	120
- dont vols d'accessoires	68	85	125	95	70	46	64
Destructions et dégradations	187	233	240	203	225	202	158
Vols à main armée	2	2	6	0	4	1	5



Comparatifs des délits 2015/2020



2 Données de la délinquance au niveau national

	Nombre de faits constatés (annuel annuel)			Variation (A/A-1) (en %)		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de	863	880	845	-2	+4	+2
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou	260 500	258 400	238 600	+1	+8	+8
- <i>Violences intrafamiliales</i>	131 200	119 800	104 700	+9	+14	+10
- <i>Autres coups et blessures volontaires</i>	129 300	138 600	133 900	-7	+4	+6
Violences sexuelles	54 800	53 200	47 400	+3	+12	+19
- <i>Viols</i>	24 800	22 300	18 800	+11	+19	+18
- <i>Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)</i>	30 100	30 900	28 700	-3	+8	+20
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par	6 900	7 500	7 500	-8	-1	-10
Vols violents sans arme	63 700	78 700	80 500	-19	-2	-7
Vols sans violence contre des personnes	543 700	715 700	695 400	-24	+3	-1
Cambriolages de logements	185 600	231 900	231 800	-20	0	-6
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	119 700	137 700	140 300	-13	-2	-8
Vols dans les véhicules	218 500	262 800	260 600	-17	+1	-1
Vols d'accessoires sur véhicules	73 200	88 900	93 700	-18	-5	-6
Destructions et dégradations volontaires	523 500	602 600	607 300	-13	-1	-2
Escroqueries	362 700	359 900	323 100	+1	+11	+1

Champ : France métropolitaine.
Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Source : Ministère de l'Intérieur.

a. Comparaison des chiffres

On compare ici les chiffres entre 2018 et 2019.

Pour les coups et blessures volontaires : à Orly, entre 2018 et 2019, on peut constater une légère augmentation, passant de 180 à 191 infractions, soit +3%. Au niveau national, 238 600 en 2018 et 258 400 en 2019 une augmentation plus significative, +8%.

Quant aux violences sexuelles, 19 infractions ont été commise sur la Ville d'Orly en 2018 contre 25 en 2019, soit une augmentation de 14%. Sur l'ensemble du territoire national, ce nombre est passé de 47 400 à 53 200 infractions sur le même laps de temps, soit une augmentation de 5%. La situation est donc préoccupante.

Il convient d'apporter une pondération, devenue habituelle en matière de violences sexuelles et sexistes, et plus généralement sur les violences faites aux femmes. En effet, la politique nationale déployée sur tous les territoires a conduit à mieux prendre en compte ce fléau, en libérant la parole et en diligentant systématiquement des procédures judiciaires. L'effet sur les états statistiques est majeur, mais ne signifie pas qu'il s'agisse à coup sûr d'une augmentation des faits commis. Ils sont tout simplement mieux quantifiés, et mieux traités.

Les vols violents sans arme à feu sont passés en 1 an à Orly de 59 à 45, ce qui représente une baisse de 23,73%, soit une tendance très nettement à la baisse, et bien plus que celle constatée nationalement, où les actes de délinquance en France sont passés de 80 500 à 78 700, soit -2%.

Pour les cambriolages : à Orly, on passe de 102 en 2018 à 106 en 2019, chiffres donc stables. En France, on passe de 231 800 en 2018 à 231 900, chiffres donc également stables.

Après les vols de véhicules : à Orly, 236 vols constatés en 2018, pour 206 en 2019, donc un recul de -12,71%. En France, 140 300 vols constatés en 2018 et 137 700 en 2019, soit une baisse moins importante qu'à Orly de -2%.

Puis, les vols à la roulotte : pour Orly on est à 158 en 2018 et 142 en 2019, avec une baisse de -10,13 %. Pour la France, on est à 260 600 en 2018 et 262 800 en 2019, +1% d'augmentation. Les chiffres concordent donc sur ce point.

Les vols d'accessoires : à Orly, on est à 95 en 2018 et à 70 en 2019, chiffres en baisse de -26,32%. En France, on est à 93 700 en 2018 et à 88 900 en 2019, soit une baisse moins importante de -5%.

A la suite, les destructions et dégradations : à Orly il y en a eu 203 en 2018, et 225 en 2019, une augmentation de 10,84%. En France, il y en a eu 607 300 en 2018, et 602 600 en 2019, soit une baisse légère d'1%.

Les vols à main armée quant à eux, sont pour Orly au nombre de 0 en 2018 et de 4 en 2019. En France, en 2018 les chiffres sont de 7500 les deux années, donc stabilité des chiffres.

b. Explication des chiffres

En raison du confinement strict du printemps 2020 qui fausse complètement les chiffres, le point de comparaison pertinent est l'année 2019. Il est alors à **noter une diminution globale en 2021**.

Il faut néanmoins se garder de toute conclusion hâtive du fait d'un possible rebond dans les prochains mois en raison du déconfinement.

En comparant l'activité policière sur 5 ans (nombre d'interventions), on peut par ailleurs dégager certaines tendances :

- 2015 : 6507
- 2016 : 6314
- 2017 : 6649
- 2018 : 9055
- 2019 : 10 196
- 2020 : 9545

Ainsi on remarque que le nombre d'interventions a été multiplié par 2 entre 2015 et 2020 (+53%). **L'augmentation la plus forte est observée en 2018** : elle s'explique par la création la même année du service chargé en particulier de la zone aéroportuaire d'Orly.

En outre, le temps passé sur la voie publique a progressé, passant de 59 415 heures en 2015 à 103 531 heures en 2020, soit +74,25% d'augmentation. A ce propos, la variété des modes d'action s'est accrue : les patrouilles non motorisées (à pied ou en vélo) sont passées de 6994 heures en 2015 à 12 676 heures en 2020, soit +81,24%.

D'autre part, le temps consacré aux contrôles d'identités a reculé de 38,22% en 5 ans.

La part des interventions de police liées au sentiment d'insécurité a progressé de 57,72% et celle relative aux comportements perturbants de +94,07%.

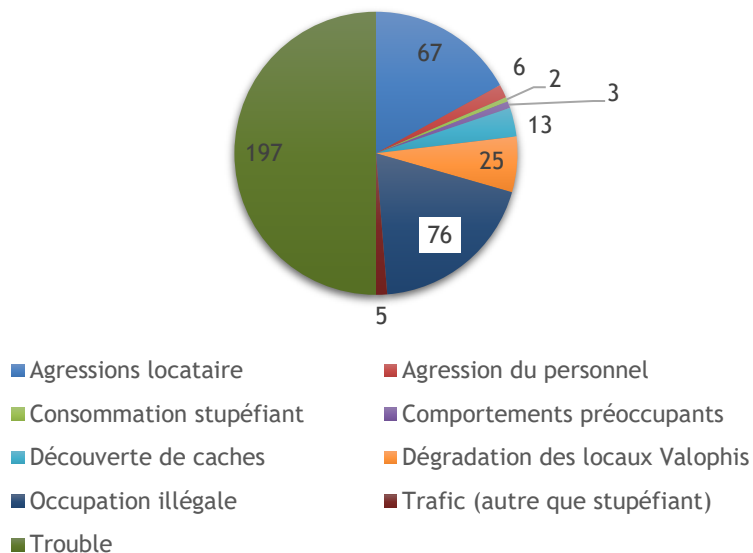
Pour finir, la part des interventions due aux violences intrafamiliales est en hausse de 68,01% et tout particulièrement l'an dernier puisqu'entre 2019 et 2020, elle a doublé (+57,03%).

Quant à l'activité judiciaire, elle a progressé de 46,69% en 5 ans, passant de 55 239 heures en 2015 à 80 784 heures en 2020.

(Source : commissariat de Choisy-Le-Roi)

3 Données de la délinquance Valophis

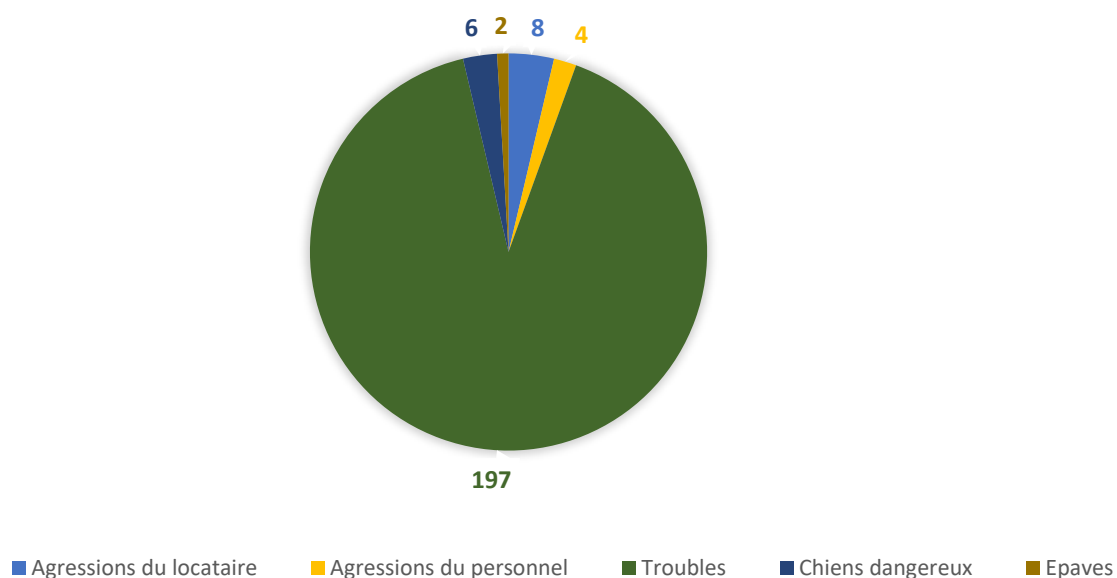
Nombre de fait délictueux en 2020 Valophis ORLY



La moitié des faits délictueux dans les logements Valophis Orly en 2020 consiste en des troubles (197), suivi par une occupation illégale des lieux (76 donc 19%) et les agressions de locataires (67 donc 17%).

*Les incivilités comprennent : les insultes/ injure, le jet d'ordure/dépôt sauvage,

NOMBRE D'INCIVILITES* EN 2020 VALOPHIS ORLY



les jeux gênants et les stationnements abusifs.

La très grande majorité des incivilités (voir définition ci-dessus) au sein des immeubles Valophis d'Orly consiste en des troubles divers (197 donc 91%).

4 Données de la délinquance transport en commun

La ligne de bus « Bords de l'eau » ou BDE est celle empruntée majoritairement sur la ville pour les déplacements inter villes.

Incidents réseau BDE : répartition par type

Bilan global des incidents :

Type	Total incidents	Menace, Insulte, Agression verbale	Atteinte physique	Jet projectile avec bris	Jet projectile sans bris	Dégradation volontaire
Année						
2016	27	17	4	3	2	1
2017	34	16	7	5	2	4
2018	50	25	3	7	5	10
2019	36	12	8	5	5	6
2020	25	12	6	4	2	1

1

KEOLIS
SEINE VAL-DE-MARNE

Par rapport à 2018 où il y a eu 50 incidents en tout genre, l'année 2019 voit moins d'incidents (36) au sein du réseau BDE ce qui est encourageant, et constitue une baisse de -16%.

Parmi les divers incidents, tous suivent cette tendance de décroissance ou du moins de stagnation à l'exception des atteintes physiques, passant de 3 en 2018 à 8 en 2019, soit +45% d'augmentation.

Ville	Orly	Villeneuve le roi	Choisy le Roi	Athis Mons	Thiais	Ablon	Juvisy	Draveil	Villeneuve St Georges*
Année									
2016	10	3	7	1	2	1	0	0	3
2017	7	7	6	3	2	0	2	1	6
2018	17	9	8	4	4	1	0	2	5
2019	8	8	7	1	3	3	-	-	6
2020	6	4	7	1	2	1	-	-	4

Entre 2018 et 2019, la Ville d’Orly voit son nombre d’incidents baisser, passant de 17 à 8, soit une baisse de 32%. Elle s’aligne désormais avec les autres villes du réseau BDE.

Les villes voisines, à savoir Villeneuve-Le-Roi et Choisy-Le-Roi, connaissent une tendance similaire : le nombre d’incidents passent de 9 à 8 entre 2018 et 2019 pour la première, de 8 à 7 pour la deuxième. Cette quasi-stagnation diffère de la baisse conséquente d’incidents à Orly.

Il convient de mentionner la mise en exploitation du tramway t9, traversant une partie de la commune d’Orly. Cette diversification de l’offre de mobilité n’est pas neutre sur l’évolution de la physionomie de la délinquance dans les transports.

III. ORIENTATIONS MUNICIPALES

Dans la continuité du plan national de prévention de la délinquance 2015-2017, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance a adopté une nouvelle stratégie nationale pour les années 2020-2024.

Cette nouvelle stratégie trouve pleinement sa place dans les engagements pris par la municipalité d'Orly en faveur de la jeunesse, de la sécurité et du rapprochement entre les institutions et la population.

Les orientations fixent les actions prioritaires pour les cinq années à venir autour de 4 objectifs partagés :

- 1- La prévention de la délinquance juvénile
- 2- La protection des personnes les plus vulnérables
- 3- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique
- 4- Une nouvelle gouvernance

L'implication de la Ville d'Orly en matière de sécurité et de prévention de la délinquance existe de longue date. Le contrat local de sécurité de 1999 avait posé les bases des engagements de la ville en matière de prévention de la délinquance, résultat d'un travail partenarial animé par de nombreuses actions.

La connaissance fine des problématiques de délinquance au niveau local est issue d'un diagnostic mené depuis plusieurs années mais aussi d'un travail préventif partenarial mené par les différentes institutions intervenant sur le territoire.

A titre préventif, la Ville d'Orly s'est inscrite dans divers dispositifs permettant de développer les conditions d'une réussite de tous : programme de réussite éducative sur les quartiers QPV, projet éducatif de territoire (cf. rubrique D. 2) et Cités éducatives (cf. rubrique D. 3). Elle a également renforcé son service jeunesse et étoffé ses missions d'actions « aller vers » les publics bien que cela reste de la compétence première des clubs de prévention.

Dans le même temps, en complément, la Ville d'Orly entretient des relations partenariales avec le Commissariat de Choisy le Roi permettant une fluidité de l'information et une géographie ajustée des phénomènes de délinquance. Depuis 2017, la ville s'est engagée dans le déploiement d'un dispositif de vidéo protection reposant aujourd'hui sur 24 points de surveillance.

Le maillage entre actions de terrain dès le plus jeune âge et dispositifs de prévention de la délinquance, porte l'ambition municipale de créer des conditions d'un vivre ensemble apaisé.

Pour protéger les plus vulnérables, les professionnels du CCAS comme les différents permanenciers du Point d'accès au droit de la Ville d'Orly, proposent à la fois d'aller au-devant des plus isolés et d'offrir une écoute et une orientation aux

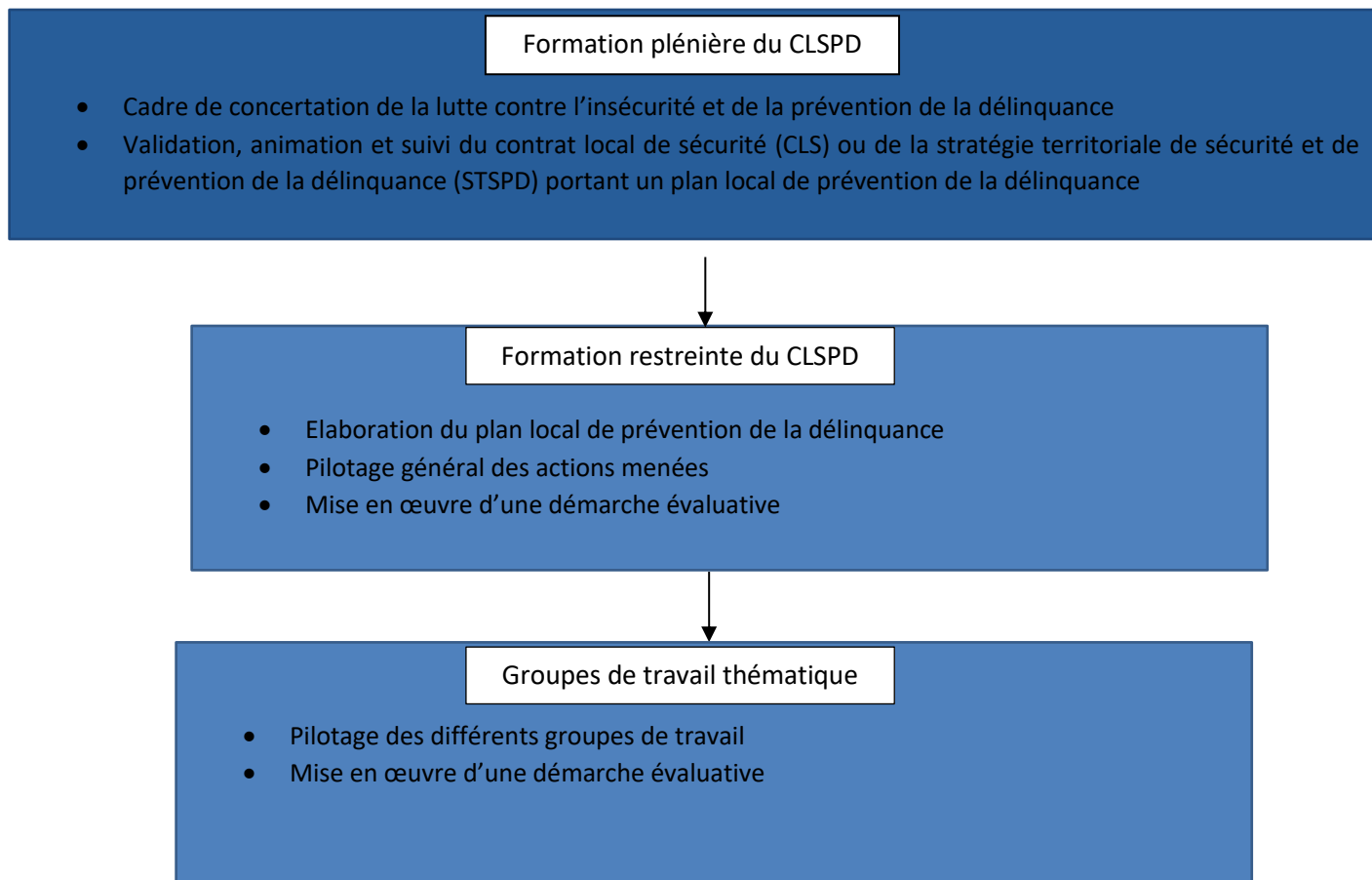
victimes de violences et tout particulièrement aux femmes victimes de violences conjugales.

IV. LA GOUVERNANCE

La politique de prévention de la délinquance se construit dans le cadre d'un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires. La coopération prend forme au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Il s'agit de l'instance clé de la prévention partenariale. Présidé par le maire, le CLSPD « constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes » (article D. 132-7 alinéa 1 du Code de la sécurité intérieure issu du décret no2013-1113 du 4 décembre 2013). Il a été créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1er de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui l'a rendu obligatoire « dans les communes de plus de 10000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible » (article L. 132-4 du Code de la sécurité intérieure).

A. LES INSTANCES

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour la Ville d'Orly se réunira dans le cadre de plusieurs formations :



La formation plénière du CLSPD

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se réunit à l'initiative de Madame la Maire en formation plénière une fois par an.

Il peut également se réunir de droit à la demande du préfet ou de la majorité de ses membres. Le Parquet, la Police Nationale, la Préfecture, l'Education Nationale, les Elus, les bailleurs, les transporteurs, les clubs de prévention participent à cette assemblée.

La réunion du CLSPD en formation plénière permet de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune et de faire le bilan des actions conduites, de définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance, de valider certaines orientations prises en formation restreinte.

La formation restreinte du CLSPD

Le CLSPD se réunit en formation restreinte 2 fois par an (novembre-mai) mais aussi à la demande du préfet du département. La formation restreinte va permettre le pilotage des différents groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation territoriale ou thématique, de proposer des orientations et des diagnostics, d'évoquer des événements particuliers ou urgents. Le parquet, la police nationale, la Préfecture, l'Education Nationale, les Elus participent à cette instance.

Cellule intercommunale de prévention des rixes

Dans le sillage de notre objectif de travail en intercommunalité cette instance regroupe les villes de Orly/ Choisy-le-Roi/ Villeneuve-le-Roi. Elle a pour vocation de faciliter le partage d'information, et d'œuvrer vers un apaisement des rixes.

Cette cellule se réunira deux fois par an, ou dès que l'urgence l'exigera.

Cellule de veille

La cellule s'inscrit dans les orientations municipales de lutte contre la délinquance juvénile. Son objectif est l'élaboration d'un cadre de prise en charge des jeunes en décrochage scolaire et exposés à la délinquance. Une coordination et un partenariat étroit doivent être établis entre les différents acteurs de cette veille afin d'assurer un suivi approprié aux jeunes. Cette cellule sera constituée des techniciens des services de la ville (Services de la ville : social/jeunesse/éducation/politique de la ville/bailleurs/PJJ/collèges/clubs de prévention/service aide sociale à l'enfance/mission locale).

Il convient de rappeler qu'à ce dispositif, depuis décembre 2021, est venu s'ajouter un outil nouveau destiné à la résolution de problématiques du quotidien. Il s'agit des GPO (groupes de partenariats opérationnels) au nombre de deux sur la commune d'Orly, couvrant la totalité du territoire de la ville. Ils permettent de partager un diagnostic fiabilisé et actualisé sur les troubles identifiés, et de faire concourir l'ensemble des acteurs (municipalité, bailleurs, syndic, transporteurs collectifs, police nationale, etc) afin d'apporter des réponses pragmatiques et efficaces. Les émetteurs de doléances en plus des partenaires sont à cette occasion informés des avancées et des résultats des actions mises en œuvre.

B. REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DEONTOLOGIQUE

Règlement intérieur

Le règlement intérieur précise le fonctionnement du CLSPD et intègre diverses recommandations pour la bonne circulation de l'information au sein du CLSPD, conformément aux prescriptions de l'article L.132-5 alinéa 3 du code de la sécurité intérieure. Il peut être librement adapté au plan local.

Charte déontologique

La loi du 05 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance contient deux dispositions relatives à l'échange de l'information aux fins de prévention de la délinquance. La charte déontologique pose le cadre sécurisé permettant l'étude de situations individuelles nécessitant un partage d'informations. En effet, les différents intervenants amenés à se prononcer sur ces situations sont issus d'horizons professionnels divers et doivent répondre à des obligations déontologiques propres à leur profession.

Chacun des membres des groupes de travail du CLSPD a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

V. EVALUATION

De manière à réaliser en permanence les adaptations nécessaires aux besoins de la commune, il est indispensable de doter le CLSPD d'instruments permettant de procéder à des évaluations quantitatives et qualitatives de la politique menée.

A cet effet, des indicateurs d'activités et de résultats seront choisis pour évaluer la pertinence des réponses apportées et permettre au dispositif de rester dynamique et d'évoluer. Reposant sur la corrélation de trois éléments (les objectifs, les moyens et les résultats), l'évaluation sera organisée afin de permettre le suivi du plan d'action et l'adaptation permanente des dispositifs mis en place.

L'évaluation du contrat local de sécurité répondra à une double exigence : celle de la clarté et de la précision. Pour ce faire, elle se structurera autour de deux temps d'évaluations, dont diffèrent les enjeux les uns des autres.

Une évaluation globale du CLS

La finalité de cette évaluation consiste à effectuer un bilan du dispositif, à apprécier sa cohérence générale et à identifier les adaptations nécessaires.

PROGRAMMES D' ACTIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE	Fiche	NIVEAU DE REALISATION			IMPACTS			PERSPECTIVES		
		Non débuté	En cours	Terminé	Sur les bénéficiaires	Sur les partenariats	Sur les faits marquants de	A reconduire	A ajuster	A ne pas reconduire
Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance										
Actions pour améliorer la prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes										
Actions pour améliorer la tranquillité publique										

L'évaluation ainsi menée sera semestrielle, restituée par le comité de pilotage lors de chaque assemblée plénière du CLSPD et pourra se structurer suivant le tableau de bord ci-dessous :

FICHES ACTIONS

1) COMMISSION PERSONNES VULNERABLES D'ORLY (CPVO)	42
2) MISE A L'ABRI DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU INTRA FAMILIALES....	44
3) RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES ENFANTS/JEUNES DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS (CONSEILS D'ENFANTS).....	45
4) RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS (CONSEILS DE QUARTIERS)	47
5) CONCOURS D'ELOQUENCE.....	49
6) JOURNEES THEMATIQUES DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES	51
7) MEDIATION ET COORDINATION SOCIALE	53
8) 3 VILLES, 3 THEMES POUR PREVENIR LES RIXES	56
9) MEDIATION SPORTIVE.....	58
10) CREATION D'UNE COMMISSION INTER BAILLEURS	59
11) ARTICULATION ENTRE LE NIVEAU INTERCOMMUNAL ET LE NIVEAU COMMUNAL....	60
12) POLICE MUNICIPALE	61
13) VIDEOVERBALISATION.....	62
14) VIDEOPROTECTION	63

Fiche n°1	COMMISSION PERSONNES VULNERABLES D'ORLY (CPVO)
Objectif Stratégique	REUNIR LES PARTENAIRES DU CHAMP MEDICO-SOCIAL POUR TROUVER DES SOLUTIONS A DES SITUATIONS COMPLEXES NECESSITANT UN REGARD PLURIDISCIPLINAIRE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - aborder les situations complexes des orlysiens de plus de 18 ans (situations présentant des problématiques multiples médico-sociale, économique, sanitaire, psychologique) et nécessitant un regard pluridisciplinaire. - proposer des pistes de réflexions ; - mettre en synergie l'action des différents acteurs professionnels pour faire évoluer les situations qui y seront présentées et ce, dans l'intérêt de la personne et/ou de son entourage.
Contexte	Au départ centrée sur les personnes âgées, cette commission a évolué vers le public majeur présentant des troubles de santé alliés à des difficultés socio-économiques. Ces situations présentent souvent un aspect de danger pour la personne ou pour l'entourage (troubles cognitifs – psychiatriques) et nécessitent une action pluridisciplinaire (sanitaire et sociale) pour la résolution de la problématique.
Descriptif de l'action	<p>La commission se réunit à fréquence bimestrielle et si nécessaire, dans l'intervalle sur sollicitation d'un partenaire auprès de l'Espace Autonomie ou de la responsable du service Autonomie du CCAS d'Orly. Une fiche de saisine existe et est transmise en amont afin de permettre à chaque partenaire de préparer la commission.</p> <p>Les situations abordées doivent remplir les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne concernée réside sur la commune d'Orly, à domicile ou en établissement ; - La personne concernée est âgée de plus de 18 ans ; - La(les) problématique(s) rencontrée(s) par la personne justifie(nt) les échanges et la mise en réseau des acteurs autour de la situation. <p>Toute situation évoquée lors de cette commission devra faire l'objet d'un consentement de la personne concernée. En cas de refus, la situation pourra être abordée anonymement. Il devra être précisé à la personne concernée l'objectif de la commission, les membres participants et la notion de confidentialité des échanges.</p> <p>Lorsqu'une situation nécessite la présence d'un membre non permanent, c'est au référent de la situation de le convier lui-même à la commission.</p> <p>Lors de la commission, il est déterminé quel professionnel est référent de la situation. Le référent a pour mission d'assurer le suivi des préconisations et leur mise en œuvre par les différents intervenants. Un règlement de fonctionnement existe.</p>
Pilote(s)	CCAS, Direction de l'autonomie et Espace Autonomie (ancien CLIC 6)
Partenaires	<p>Membres permanents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service Autonomie du CCAS d'Orly - Service Social du CCAS d'Orly - Espace autonomie 6 - VALOPHIS - EDS

	<p>Membres non permanents D'autres partenaires peuvent être conviés de façon ponctuelle, pour les situations des personnes qu'ils connaissent et/ou auprès desquelles ils interviennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VILLE/CCAS : Service hygiène / Etablissements seniors / Centre Municipal de Santé d'Orly • SSIAD Arepa / SSIAD Nouvel Horizon • CMP cadre de santé / Centre de crise • ESA Santé Service • SAAD • Les référentes médico-social de l'APA • EMPPA • EMPPRE • EHPAD Le Saule Cendré • SAVS Elan Retrouvé/ SAVS-SAMSAH Les amis de l'atelier/ SAVS Oméga • Hôpital de jour Elan Retrouvé • Relais 94 • ESAT DES SAULES (APF) • MDPH • Réseau ONCO • SOLIHA • UMEG • Associations tutélaires • CAF 94 	
Financeurs	Ville ORLY, Espace Autonomie	
Bénéficiaires	Orlysiens de plus de 18 ans présentant une problématique de vulnérabilité/santé couplée à des difficultés socio-économiques.	
Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Indicateurs
	Commission se tient tous les 2 mois sur saisine des partenaires/membres	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes prises en charge, • Résolution de situation Résultats attendus <ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure prise en charge des personnes vulnérables, 2. Offrir à ces personnes un parcours fluidifié

Fiche n°2	MISE A L'ABRI DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU INTRA FAMILIALES
Objectif Stratégique	STRUCTURER ET CONSOLIDER SUR LA COMMUNE LES REPONSES AUX VIOLENCES CONJUGALES ET/OU INTRA FAMILIALES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une prise en charge rapide (juridique/hébergement/social) à une situation d'urgence, ou lorsqu'une victime se décide pour être aidée - Permettre l'accueil de la victime et des enfants dans un hébergement adapté garantissant l'assistance, la protection et le bien-être, - Faciliter la sortie des violences conjugales en garantissant la protection et la réinsertion des victimes de violences au sein de leur foyer. - Adapter une proposition favorisant la mise à l'abri (le constat avait été fait de l'inadaptation de la chambre d'hôtel qui ne permet pas la préparation de repas, ce qui est très problématique, surtout dans le cas où il y a présence d'enfants)
Contexte	Difficultés que rencontrent les femmes pour trouver un hébergement, pour échapper aux violences de leur conjoint ou quand elles se trouvent exclues physiquement du domicile conjugal parfois avec leurs enfants. La question de la sortie du dispositif demeure une préoccupation et prend du temps aux professionnels de l'accompagnement. C'est la raison pour laquelle une recherche de partenariat au niveau départemental (Conseil Départemental/ DRIHL) doit être faite.

Fiche n°3	RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES ENFANTS/JEUNES DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS (CONSEILS D'ENFANTS)	
Objectif Stratégique	Inciter au développement d'actions de citoyenneté	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Associer l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifiques - Favoriser l'expression des enfants/jeunes 	
Contexte	<p>Absence d'intérêt des enfants pour la vie municipale, par méconnaissance. Désengagement politique et civique des jeunes. La Ville a impulsé en 2016 une nouvelle démarche de démocratie de proximité en mettant la « parole citoyenne des enfants » au cœur de son projet de Ville (première étape d'éducation à la démocratie). L'enjeu de cette démarche qui mobilise les jeunes citoyens orlysiens est donc de faire émerger une représentation de l'avenir d'Orly qui s'appuie notamment sur sa propre expertise, et déboucher sur un ensemble de valeurs partagées, une identité collective à construire.</p>	
Descriptif de l'action	<p>Mise en place d'un conseil d'enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Faire connaître auprès des enfants les institutions, les acteurs, les outils de la démocratie locale, . Aider les enfants à faire l'expérience de l'engagement politique et civique et leur permettre de poursuivre cet engagement, . Permettre aux enfants d'expérimenter la démocratie locale (construction et mise en place de projets, rédaction fiche projet, vote du projet et mise en place de celui-ci). 	
Pilote(s)	Direction de la démocratie de proximité	
Partenaires	Ville, Education nationale, la maison de l'environnement, l'ANACEJ (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes).	
Financeurs	Ville	
Bénéficiaires	Les jeunes orlysiens	
Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Tirage au sort en décembre (pour 2 ans) - Réunion plénière après le tirage au sort - Journée d'intégration - Travaux en Commission thématiques tous les 15 jours, en fonction des thèmes choisis par les jeunes conseillers (solidarité, 	<ul style="list-style-type: none"> . Le nombre de candidatures des enfants, . L'implication des jeunes conseillers (assiduité, propositions...), . Bilan des enfants sur leur participation au Conseil d'enfants et celles des adultes qui les suivent, . Le retour sur les actions menées par les enfants, . La sollicitation des partenaires.

	<p>environnement, culture etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à un grand nombre d'évènements organisés par la Ville et/ou les différents partenaires dans le cadre de projets transversaux, - Présence lors de la cérémonie du 11 novembre 1918 et 8 mai 1945 etc. - Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe - Bilan de fin de mandat sous forme de journal 	
		Résultats attendus

Fiche n°4	RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS (CONSEILS DE QUARTIERS)	
Objectif Stratégique	Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression des habitants et des usagers - Améliorer la qualité du débat et associer davantage les citoyens. 	
Contexte	La Ville a impulsé en 2010 une nouvelle démarche de démocratie de proximité en mettant la « parole citoyenne » au cœur de son projet de Ville. Les différentes instances ont permis d'inventer et de construire les premiers outils de la démocratie participative. L'enjeu de cette démarche, qui mobilise les citoyens orlysiens, est de faire émerger une représentation de l'avenir d'Orly qui s'appuie notamment sur sa propre expertise, et de déboucher sur un ensemble de valeurs partagées, une identité collective à construire.	
Descriptif de l'action	Permettre à un très large public (habitants, acteurs économiques, partenaires institutionnels, militants associatifs) de participer à l'ensemble des actions d'un débat ouvert à toutes et tous. Travailler sur des thèmes en lien avec le quartier, la sécurité, et ce par le biais de commissions thématiques.	
Pilote(s)	Direction de la démocratie de proximité	
Partenaires	Ville, les différents services de la Ville, tissu associatif, les administrés	
Financeurs	Ville	
Bénéficiaires	Les administrés	
Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> - 3 réunions/an pour chaque Conseil de quartier - 1 ou 2 réunions plénières regroupant l'ensemble des conseils de quartier - Participation à des réunions de présentation de projets ou autre. <p>A l'issue de chaque conseil de quartier un compte rendu est rédigé, affiché sur le site de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Assiduité des membres composant les instances, . L'intérêt porté aux différents projets menés, . Retour de la population . Nombre

	Ville et adressé à chaque conseiller de quartier. . Bilan de fin de mandat	
		Résultats attendus
		. Implication des conseillers de quartier dans leurs missions, . Richesse des débats, . Avoir un rôle de transmission auprès des habitants, un rôle d'information, . Etre force de proposition . Favoriser le vivre ensemble

Fiche n°5	CONCOURS D'ÉLOQUENCE	
Objectif Stratégique	REUNIR LES JEUNES DES VILLES DE VILLENEUVE-LE-ROI/CHOISY-LE-ROI/ORLY AUTOUR DE JOUTES ORATOIRES	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Apaiser les tensions entre les jeunes des 3 villes - Déconstruire les idées reçues sur le monde de la justice - Permettre la rencontre entre jeunes et professionnels du droit 	
Contexte	Depuis de nombreuses années, les jeunes des villes d'Orly/Choisy-Le-Roi et Villeneuve-Le-Roi s'affrontent lors de rixes de plus en plus violentes et récurrentes. C'est dans ce contexte qu'un apaisement des tensions s'avère primordial.	
Descriptif de l'action	<p>Le concours d'éloquence est un exercice d'expression orale et écrite sur un sujet donné.</p> <p>Les élèves s'affronteront dans une joute verbale en incarnant les rôles d'avocats de la défense et de Procureur de la République.</p> <p>Le thème choisi est en lien direct avec les violences grandissantes entre jeunes issus des villes d'Orly, Choisy-Le-Roi et Villeneuve-Le-Roi : La rixe entre Booba et Kaaris</p> <p>Cette action est support à des échanges avec les équipes de professionnels présents (animateurs/éducateurs de prévention spécialisée, personnels de la réussite éducative) pour évoquer des sujets de fonds autour des rivalités entre bandes, et désamorcer les passages à l'acte.</p>	
Pilote(s)	CCAS, POINT D'ACCES AU DROIT, SERVICE JEUNESSE	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Service Jeunesse des villes Orly/Villeneuve-Le-Roi/Choisy-Le-Roi - Education nationale - PRE - Point d'accès au droit - Ordre des avocats du barreau de Créteil 	
Financeurs	Ville ORLY FIPD	
Bénéficiaires	Jeunes de 3 ^{ème} des 3 villes	
	Calendrier	Indicateurs

Modalités de mise en œuvre	La préparation du concours prendra la forme d'une dizaine de séance de 2h alternant atelier juridique, intervention de professionnel du droit et atelier d'expression oral/écrite. Ces séances peuvent être étalées sur 6 mois soit 2 trimestres.	<ul style="list-style-type: none"> Retour des élèves et du corps enseignant
		Résultats attendus
		Diminution des rixes Lutte contre le décrochage scolaire Susciter de nouvelles vocations Déconstruire les idées reçues sur la justice

Fiche n°6	JOURNEES THEMATIQUES DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES
Objectif Stratégique	Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs
Objectifs	Construire et animer un réseau local, solidaire, prévenant et durable Organiser la connaissance entre les différents professionnels
Contexte	A partir d'un état des lieux établi par les acteurs locaux du champ socioéducatif, un plan d'action a été défini visant à susciter des logiques collectives afin de mettre en œuvre des réponses partagées, avec les parents pour mieux prendre en compte les besoins des enfants et de manière plus précoce.
Descriptif de l'action	<p>Pour favoriser le travail en transversalité, en interne et avec les partenaires, différentes actions vont être consolidées, certaines seront créées :</p> <p>Journées pédagogiques réunissant les professionnels de la ville Rencontres/formations « généralistes » ou thématiques (ex : la petite enfance, le repérage des enfants en danger etc.... Rencontres /temps de réflexion entre les professionnels et entre les institutions (ex : évaluation du projet éducatif Orlysiens...) Journée de formation, colloque à l'intention des professionnels et acteurs locaux dans le domaine éducatif (ex : l'accompagnement à la scolarité) Création d'un mur de l'information, une plateforme collaborative afin de faciliter l'échange d'informations institutionnelles entre les partenaires Création d'un café des professionnels, espaces d'échanges et de rencontres</p>
Pilotes	Directions éducation/enfance et développement social
Partenaires	<p>Les directions : CCAS, éducation/enfance et jeunesse Les établissements scolaires L'EDS Les associations locales Les CMS et CMPP La ligue de l'enseignement L'ODAS</p>
Financeurs	FIPD pour des actions portées par les services DPV pour des actions de formation en direction des intervenants de terrain etc...

Bénéficiaires	L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE	
Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Indicateurs
	<p>Programmation de deux journées pédagogiques en 2022, reconduction annuelle</p> <p>Réflexion sur le mur de l'information en lien avec la direction de la communication, pas avant 2022</p> <p>Cursus de formation pour les cadres d'animations, dont passerelle avec les acteurs éducatifs locaux – 2021 à 2022</p> <p>Rencontres, journées de réflexion dans le cadre de l'évaluation du PEO – septembre/décembre 2022</p> <p>Idem pour la cité éducative- mai/juin 2022</p> <p>Rencontre/débat sur la politique éducative locale (Elus/services– printemps 2022</p>	<p>Nombre de journées, temps de rencontres programmées</p> <p>Diversification des thèmes abordés</p> <p>Enquête de satisfaction auprès des participants</p>
		<p>Résultats attendus</p> <p>Collaboration pérenne entre les acteurs locaux et leurs institutions respectives</p> <p>Fluidité des échanges d'informations entre les partenaires dans le respect du secret professionnel et médical</p>

Fiche n°7	MEDIATION ET COORDINATION SOCIALE
Objectif Stratégique	La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre le phénomène des rixes chez les plus jeunes ➤ Repérer et accompagner les familles rencontrant des difficultés socioéducatives vers les services municipaux ou partenaires compétents
Contexte	<p>La mise en œuvre d'un dispositif de médiation sociale et scolaire viendra compléter et enrichir le travail d'ores et déjà accompli par le PRE à l'échelle des QPV et les différents dispositifs de médiation et d'insertion sociale que sont notamment : la commission jeunes, la cellule de prévention des rixes, la commission locale enfance et familles.</p> <p>Ce dispositif de médiation a vocation à rendre plus lisible et visible l'action en faveur des familles rencontrant des difficultés dans le parcours éducatif de leur(s) enfant(s).</p>
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Médiation scolaire</u> : prévenir les phénomènes de violences, d'absentéisme et décrochage scolaire, promouvoir les comportements citoyens <ul style="list-style-type: none"> • <i>Interventions prioritaires sur les sites non couverts par le PRE- Collège DORVAL et GS N.GRENOT, Le Centre, Jean MOULIN</i> • <i>Interventions dans les établissements : cour, pause méridienne,</i> • <i>Interventions dans les quartiers, aux abords des établissements</i> 2. <u>Repérage et accompagnement des familles</u> dont les enfants peuvent être concernés par les phénomènes de violences, d'absentéisme et décrochage scolaire 3. <u>Coordination des dispositifs municipaux</u>, outils d'insertion et de médiation sociale. Ces dispositifs au nombre de 7 (Cf. en annexe) interviennent en matière dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ouverture de droits</i> • <i>Prévention dans les différents domaines de la vie quotidienne</i> • <i>Aides et accompagnement social individualisé</i> • <i>Relations de proximité</i> • <i>Médiation entre la personne accompagnée et les institutions ou services municipaux</i>

	<p>La ville s'adjoindra l'aide d'un opérateur professionnel de médiation pour mettre en œuvre et gérer un dispositif de médiation sociale dans les quartiers qu'elle a priorisés.</p> <p>Cette équipe de professionnels travaillera en lien avec les services municipaux qui agissent déjà dans le champ socioéducatif, dans une démarche privilégiant « l'aller vers ».</p> <p>Elle pourra s'appuyer sur les dispositifs municipaux ou partenariaux qui participent de cette médiation.</p> <p>L'équipe de médiation siègera dans les différentes instances traitant de la question des rixes (comité technique, cellule de veille intercommunale). Elle développera ses propres actions de prévention en cohérence et complémentarité avec celles pilotées par la ville.</p> <p>Les directions : CCAS, éducation/enfance et jeunesse, santé, quant à elles, animent les différents dispositifs d'insertion et d'accompagnement social (document en annexe), mènent des actions de prévention auprès des publics ciblés, organisent des formations et journées professionnelles sur les questions éducatives, d'enfants en danger ou en risque de l'être.</p>	
Pilotes	<p>Directeur Citoyenneté, jeunesse et sports</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avec la référente des politiques éducatives pour la partie médiation scolaire, ainsi que le repérage et l'accompagnement des familles ✓ Avec la responsable du PAD, pilote du CLS pour la coordination des dispositifs municipaux 	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le prestataire missionné sur le dispositif ➤ Les directions : CCAS, éducation/enfance et jeunesse, santé ➤ Les établissements scolaires ➤ ... 	
Financeurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FIPD pour des actions portées par les services ou le prestataire ➤ DPV pour des actions socioéducatives en direction des publics ciblés, des actions de formation en direction des intervenants de terrain etc... ➤ Ville ORLY 	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les quartiers ciblés : les QPV et les quartiers en veille, le vieil Orly, Noyer-Grenot ➤ Les enfants et les jeunes de 0 à 12 ans des quartiers cités ➤ Les parents des quartiers cités 	
	Calendrier	Indicateurs

Modalités de mise en œuvre	<p>A. <u>Formalisation, installation d'une équipe de médiation sociale</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Définition du projet de médiation sociale adapté au territoire et aux orientations municipales – septembre 2021/décembre 2021 Rédaction du cahier des charges pour le lancement d'une procédure d'appels d'offres-janvier 2022/février 2022 Procédure de consultation - mars 2022 Analyse de l'offre juin 2022 Installation de l'équipe de médiation sociale-septembre 2022 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement du dispositif de médiation dans les délais impartis ✓ Nombre d'instances tenues : cellule de veille, comité technique, coordination des dispositifs municipaux ✓ Rapport annuel d'activités du dispositif de médiation sociale et des dispositifs municipaux ✓ Nombre de familles (parents/jeunes) repérés, accompagnés ✓ Nombre/nature d'actions de prévention
	<p>B. <u>Coordination des dispositifs municipaux</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Suivi du fonctionnement et des activités portées par les dispositifs dans le cadre des instances du CLS – 2x année dès 2022 Chaque dispositif a son propre rythme de fonctionnement- Ils fonctionnent tous depuis plusieurs années 	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Interventions efficaces en amont des rixes pour les éviter ✓ En cas de crise, d'évènement violent contribuer au retour au calme ✓ Maintenir ou recréer du lien entre les familles des quartiers ciblés et les personnes ou services ressources intervenant sur la ville

Fiche n°8	3 VILLES, 3 THEMES POUR PREVENIR LES RIXES
Objectifs stratégiques	Prévenir et diminuer les tensions entre les quartiers Orly, Choisy le Roi et Villeneuve-le-Roi
Objectifs	Développer dans actions de prévention primaire auprès des pré-ados et jeunes via des initiatives culturelles et sportives.
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis plusieurs années des rixes entre les jeunes de Choisy le Roi, Orly et Villeneuve se produisent - Une cellule intercommunale sur les rixes a été créée en 2020 permettant d'avoir une information plus rapide des rixes ou de celles qui pourraient survenir, plus d'échanges d'informations et de porter des actions communes - Les jeunes et pré-ados sont plus facilement canaliser dans le cadre d'activités sportives et ou artistiques où les enseignants, éducateurs et animateurs peuvent intervenir sur le respect, les règles de vie, la prévention précoce de la violence.
Descriptif de l'action	<p>Axe 1 : Médiation par le foot freestyle et/ou le panna soccer : organisation de 3 tournois et d'initiation dans chacune des villes avec sélection des meilleur-e-s de chaque ville pour constituer 4 équipes de 3 mixtes constituées d'un jeune de chaque ville. (1 Choisy-le-Roi, 1 Orly, 1 Villeneuve le roi)</p> <p>Axe 2 : Par le biais du support d'un concours d'éloquence, accompagner les jeunes (collégiens et lycéens/lycéens pro) sur les 3 villes à la rédaction de textes argumentatifs sur les thématiques de la violence, de la liberté, des responsabilités de chacun et d'autrui. Ces séances préparatoires d'écriture seront encadrées par des juristes, étudiants en droit...</p> <p>Axe 3 :Travail d'écriture et réalisation d'une série « podcast »/bande son, avec le soutien d'association et club de prévention. Un camion d'enregistrement sillonnera différents quartiers pour enregistrer les échanges. Les collègues seront associés afin d'agir de manière préventive auprès des collégiens et éviter les passages à l'acte. Ces 3 actions sont support à des échanges avec les équipes de professionnels présents (animateurs/éducateurs de prévention spécialisée, personnels de la réussite éducative) pour évoquer des sujets de fonds autour des rivalités entre bandes, et désamorcer les passages à l'acte.</p>
Pilote (s)	DIRECTION CITOYENNETE JEUNESSE ET SPORT
Partenaires	Villes de Choisy-le-Roi et Villeneuve-le-Roi, club de prévention, association de juristes, association spécialisée dans l'accompagnement des jeunes (post pénitentiaire), médiateurs de rue.
Financeurs	Ville ORLY FIPD
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le public cible (mais non exhaustif) issu des QPV - Mixité : filles/garçons des 3 villes peuvent participer au projet - Tranche d'âge : 11-17 ans - Le projet est gratuit pour les participants - Nombre de participants prévus : 700

Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Groupe de travail intercommunal dans le cadre de la cellule intercommunale de prévention des rixes- Détermination d'un rétro planning pour un lancement coordonné
----------------------------	--

Il convient de rappeler que le commissariat de Choisy-le-Roi a été particulièrement novateur, en proposant des actions de sensibilisation au sein des collèges en 2021, en lien avec le groupe local de traitement de la délinquance dédié au phénomène de bandes, présidé par le Procureur de Créteil. Ce dispositif a permis une action de prévention auprès de 194 élèves, et va s'inscrire dans la durée. Pour les quatre communes couvertes par la circonscription de police, ce sont 1121 élèves qui ont pu bénéficier de cette sensibilisation thématique prioritaire.

Fiche n° 9	MEDIATION SPORTIVE
Objectifs stratégiques	CREER DU LIEN AVEC LES PUBLICS QUI NE FREQUENTENT PAS LES STRUCTURES DE LA VILLE
Objectifs	Mettre en place des animations sportives dans les quartiers et sur l'espace public
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à mobiliser les publics sur les questions d'emploi, insertion. - Peu de jeunes présents sur les structures socio-culturelles de la ville
Descriptif de l'action	<p>Animations, initiations et challenges et pots conviviaux autour de pratiques mixtes, urbaines et de sports traditionnels : week-end, soirée, vacances.</p> <p>Intervenants : animateurs jeunesse, agents sport, ASO et autres partenaires</p>
Pilote (s)	DIRECTION CITOYENNETE JEUNESSE ET SPORT
Partenaires	VALOPHIS, ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEES, ASO
Financeurs	VALOPHIS, POLITIQUE DE LA VILLE ?
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le public cible mais non exclusif est majoritaire en QPV - Mixité : les garçons comme les filles pourront participer au projet - Tranche d'âge : majoritairement 11-25 ans - Le projet est gratuit pour les participants
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail - Détermination d'un rétro planning

Fiche n°10	CREATION D'UNE COMMISSION INTER BAILLEURS	
Objectif Stratégique	Promouvoir l'échange d'informations confidentielles	
Objectifs	Réunir les bailleurs sociaux de la commune lors d'une commission spéciale afin d'échanger de l'information sur la réalité des incivilités connues par chaque bailleur	
Contexte	Dans le cadre de son projet de renouvellement urbain et de sa volonté de mixité sociale, la Ville d'Orly compte plusieurs bailleurs sociaux qui ont peu l'opportunité d'échanger	
Descriptif de l'action	Il s'agit de réunir au moins deux fois par an les différents bailleurs sociaux avec les services de Police et les services de la Ville d'Orly	
Pilote(s)	Coordinatrice du CLSPD	
Partenaires	Bailleurs sociaux de la ville - Services de Police	
Financeurs		
Bénéficiaires	Bénéficiaire de cette coordination, les Orlysiens	
Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Indicateurs
	Mise en œuvre en 2022	Résultats attendus
		Fluidité de l'information et coordination permettant de participer à la lutte contre la délinquance

Fiche n°11	ARTICULATION ENTRE LE NIVEAU INTERCOMMUNAL ET LE NIVEAU COMMUNAL	
Objectif Stratégique	Clarifier les modalités d'articulation entre le niveau intercommunal et le niveau communal	
Objectifs	Définir les niveaux d'intervention de l'Etablissement public territorial et de la ville d'Orly dans la mise en œuvre du Contrat local de sécurité de la ville d'Orly	
Contexte	Dans le cadre de la loi NOTRe, les contrats locaux de sécurité relèvent de la compétence des Etablissements publics territoriaux.	
Descriptif de l'action	Associer les services de l'Etablissement public territorial aux réunions thématiques du CLSPD et son président aux réunions plénières. Promouvoir le niveau communal comme le niveau pertinent des prises en charge individualisées.	
Pilote(s)	Coordinatrice du CLSPD	
Partenaires	Etablissement public territorial Grand Orly seine bièvre – Préfecture – Procureur de la République	
Financeurs		
Bénéficiaires		
Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Indicateurs
	Mise en œuvre dès la rédaction de ce contrat local de sécurité	
		Résultats attendus

Fiche n°12	POLICE MUNICIPALE	
Objectif Stratégique	La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	
Objectifs	Préfigurer une police municipale	
Contexte	La Ville d'Orly bénéficie d'un partenariat de qualité avec le commissariat de police de Choisy le Roi. La création d'une police municipale permettrait d'intervenir en complémentarité de la police nationale dans ses missions de lutte contre la délinquance et ce, dans le cadre du continuum de sécurité.	
Descriptif de l'action	La ville s'est engagée pour la tranquillité publique des Orlysiens en : créant un service d'Asvp et en l'étoffant, en installant un dispositif de vidéo protection et en l'enrichissant chaque année tout en organisant un déport d'images vers le commissariat de Choisy le Roi. Aujourd'hui, elle souhaite aller plus loin en préfigurant un service de Police municipale.	
Pilote(s)	Cabinet de la maire – Direction générale des services.	
Partenaires	Préfecture du Val de Marne Commissariat de Choisy le Roi	
Financeurs	FIPD Région Ile de France Département du Val de Marne	
Bénéficiaires	Population de la ville	
Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Indicateurs
	Préfiguration et réflexion engagées au premier trimestre 2022	Résultats attendus Prise en compte des besoins des citoyens en matière de tranquillité publique

Fiche n°13	VIDEOVERBALISATION	
Objectif Stratégique	La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	
Objectifs	Mettre en place la vidéo verbalisation	
Contexte	La Ville d'Orly a développé un dispositif de vidéo protection qu'elle enrichit chaque année. Aujourd'hui son parc de caméras s'étend sur 24 sites. Ce dispositif permet d'y associer un dispositif de vidéo verbalisation.	
Descriptif de l'action	La ville souhaite développer sa politique de stationnement. Dotée d'une équipe de 6 ASVP, elle souhaite aujourd'hui enrichir et moderniser ses outils au service du respect du stationnement par la mise en œuvre de la vidéo verbalisation au sein de son centre de supervision urbaine et de la libre circulation des piétons et personnes à mobilité réduite.	
Pilote(s)	Cabinet de la maire – Asvp	
Partenaires	Préfecture du Val de Marne Commissariat de Choisy le Roi	
Financeurs	FIPD Région Ile de France	
Bénéficiaires	Population de la ville	
Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Indicateurs
	Mise en place en janvier 2022	Nombre de verbalisations
		Résultats attendus Baisse du nombre d'incivilités liées au stationnement

Fiche n°14	VIDEOPROTECTION	
Objectif Stratégique	La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance	
Objectifs	Développer les outils au service de la tranquillité publique des Orlysiens	
Contexte	La Ville d'Orly a développé un dispositif de vidéo protection qu'elle enrichit chaque année. Aujourd'hui son parc de caméras s'étend sur 24 sites. Ce dispositif contribue concrètement à l'élucidation de délits sur le territoire mais aussi empêche l'accomplissement de certains.	
Descriptif de l'action	La ville souhaite continuer à enrichir son parc de caméras afin de créer un maillage de vidéo protection sur son territoire en fonction des sites retenus par les forces de l'ordre ou préconisés par les conseils de quartiers mais aussi en partenariat avec les dispositifs des villes voisines.	
Pilote(s)	Cabinet de la maire – Asvp – Coordinatrice CLSPD	
Partenaires	Préfecture du Val de Marne Procureur de la République Commissariat de Choisy le Roi	
Financeurs	FIPD Région Ile de France Ville ORLY	
Bénéficiaires	Population de la ville	
Modalités de mise en œuvre	Calendrier prévisionnel	Indicateurs
	2022 : 4 caméras 2023 : 4 caméras 2024 : 4 caméras	Chiffres de la délinquance établis mensuellement par le Commissariat de Choisy le Roi Résultats attendus Réduire les faits de délinquance Participer à l'élucidation de faits délictueux ou empêcher leur accomplissement Accroître la sécurité des habitants